



**États financiers consolidés intermédiaires non vérifiés
et notes complémentaires**

Troisième trimestre de 2008

Le 11 novembre 2008

État consolidé des résultats

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
	Produits d'exploitation			
Passages	2 766 \$	2 660 \$	7 531 \$	7 148 \$
Fret	139	132	402	407
Autres	170	230	651	751
	3 075	3 022	8 584	8 306
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales	479	558	1 462	1 882
Carburant avions	1 064	716	2 627	1 938
Locations avions	67	66	199	261
Redevances aéroportuaires et de navigation	275	284	771	783
Maintenance avions	127	85	502	348
Communications et technologies de l'information	69	71	214	216
Restauration et fournitures connexes	86	88	244	252
Amortissement et désuétude	174	147	514	442
Commissions	54	54	154	164
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	243	234	711	310
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	15
Autres	332	379	1 110	1 288
	2 970	2 682	8 508	7 899
Bénéfice d'exploitation avant l'élément suivant	105	340	76	407
Provision pour les enquêtes sur les transports de fret	-	-	(125)	-
Bénéfice (perte) d'exploitation	105	340	(49)	407
Produits (charges) hors exploitation				
Intérêts créditeurs	19	25	67	86
Intérêts débiteurs	(87)	(96)	(270)	(315)
Intérêts capitalisés	6	24	31	88
Gain sur actifs	-	2	961	27
Gain (perte) sur instruments financiers constatés à la juste valeur	(93)	(2)	60	26
Bénéfices (pertes) tirés des participations et autres revenus de placement	(19)	27	(2)	54
Autres	(1)	(7)	(2)	(8)
	(175)	(27)	845	(42)
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants	(70)	313	796	365
Participation sans contrôle	30	(69)	62	(148)
Gain (perte) de change	(87)	104	(128)	295
Charge d'impôts sur les bénéfices	(1)	(10)	(2)	(16)
Impôts exigibles	(7)	(114)	(215)	(226)
Impôts futurs				
Bénéfice (perte) de la période	(135) \$	224 \$	513 \$	270 \$
Résultat par action				
Résultat de base	(3,86) \$	2,17 \$	10,26 \$	2,61 \$
Résultat dilué	(3,86) \$	1,84 \$	7,43 \$	2,48 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

Bilan consolidé

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2008	31 décembre 2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 321 \$	2 300 \$
Placements à court terme	617	839
	1 938	3 139
Liquidités soumises à restrictions	82	124
Débiteurs	986	793
Stocks de carburant avions	94	98
Dérivés liés au carburant	12	68
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme	134	182
Impôts sur les bénéfices futurs	-	200
	3 246	4 604
Immobilisations corporelles	7 463	7 925
Actifs incorporels	669	647
Dépôts et autres actifs	548	578
	11 926 \$	13 754 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 391 \$	1 249 \$
Produits passages perçus d'avance	1 452	1 300
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives	408	686
	3 251	3 235
Dette à long terme et obligations locatives	4 245	4 006
Actions privilégiées convertibles	200	182
Impôts sur les bénéfices futurs	50	50
Passif au titre des prestations de retraite et avantages complémentaires	1 460	1 824
Autres passifs à long terme	367	483
	9 573	9 780
Participation sans contrôle	695	757
CAPITAUX PROPRES		
Capital social et autres capitaux propres	307	450
Surplus d'apport	164	504
Bénéfices non répartis	1 233	2 209
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(46)	54
	1 658	3 217
	11 926 \$	13 754 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008	Exercice terminé le 31 décembre 2007*	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007*
Capital social			
Actions ordinaires au début de la période	243 \$	533 \$	533 \$
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(180)	-	-
Distributions de parts d'Aéroplan	-	(306)	(354)
Distribution de parts de Jazz	-	(70)	(72)
Émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions	37	86	22
Total du capital social	100	243	129
Autres capitaux propres			
Actions privilégiées convertibles	117	117	117
Obligations de premier rang convertibles	90	90	92
Total du capital social et des autres capitaux propres	307	450	338
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	504	25	25
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(329)	-	-
Juste valeur des options sur actions comptabilisée comme charge de rémunération	(4)	25	12
Juste valeur des options sur actions exercées au capital social	(7)	(29)	-
Participation négative dans Aéroplan	-	483	483
Total du surplus d'apport	164	504	520
Bénéfices non répartis			
Solde au début de la période	2 209	810	810
Rachat et annulation d'actions ordinaires	(1 489)	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	-	5	5
Entente de non-concurrence et de transfert de protocoles de réparation	-	(4)	-
	720	811	815
Bénéfice net de la période	513	1 398	270
Total des bénéfices non répartis	1 233	2 209	1 085
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de la période	54	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	-	(7)	(7)
Autres éléments du résultat étendu	(100)	61	2
Total du cumul des autres éléments du résultat étendu	(46)	54	(5)
Total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu	1 187	2 263	1 083
Total des capitaux propres	1 658 \$	3 217 \$	1 938 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

État consolidé du résultat étendu

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Résultat étendu				
Bénéfice net (perte) de la période	(135) \$	224 \$	513 \$	270 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :				
Variation nette des pertes latentes sur des titres d'US Airways	-	-	-	(8)
Reclassement au résultat des gains réalisés sur des titres d'US Airways	-	(4)	-	(11)
Variation nette des gains latents sur le Fonds de revenu Jazz Air	-	-	65	-
Reclassement au résultat des gains réalisés nets sur le Fonds de revenu Jazz Air	-	-	(65)	-
Variation nette des gains latents sur le Fonds de revenu Aéroplan	-	-	331	-
Reclassement au résultat des gains réalisés nets sur le Fonds de revenu Aéroplan	-	-	(331)	-
Gains nets (pertes) sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture	(244)	11	29	25
Reclassement au résultat des pertes (gains) réalisés nets sur des dérivés liés au carburant	(44)	(3)	(129)	7
Perte latente sur la conversion d'un établissement autonome (après déduction d'impôts de néant)	-	(4)	-	(11)
	(288)	-	(100)	2
Total du résultat étendu	(423) \$	224 \$	413 \$	272 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes				
Exploitation				
Bénéfice (perte) de la période	(135) \$	224 \$	513 \$	270 \$
Ajustements liés au rapprochement avec les flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation				
Amortissement et désuétude	174	147	514	442
Gain à la cession d'actifs	Note 1	(2)	(961)	(27)
Perte (gain) de change	102	(139)	103	(326)
Impôts sur les bénéfices futurs	7	114	215	226
Excédent de la capitalisation des régimes d'avantages sociaux sur la charge constatée	(150)	(32)	(232)	(170)
Provision pour les enquêtes sur les transports de fret	-	-	125	-
Participation sans contrôle	(30)	69	(62)	139
Instruments financiers et autres	141	15	(40)	23
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(374)	(273)	6	(7)
	(265)	123	181	570
Financement				
Émission d'actions ordinaires	-	2	30	21
Rachat et annulation d'actions ordinaires	Note 7	-	(1 998)	-
Emprunts liés au matériel volant	Note 2	449	313	1 093
Distributions versées à la participation sans contrôle	-	-	-	(61)
Réduction de la dette à long terme et des obligations locatives	(67)	(138)	(709)	(305)
Autres	-	(1)	-	(2)
	(67)	312	(2 364)	746
Investissement				
Placements à court terme	226	124	222	(15)
Produit de la vente de parts d'Aéroplan	Note 5	-	692	-
Produit de la vente de parts de Jazz	Note 5	-	182	-
Exercice de l'option de vente d'ACTS Aéro	Note 1	-	(19)	-
Produit de l'entiercement lié à la vente d'ACTS	Note 1	-	40	-
Produit de la vente d'autres actifs	Note 2	32	27	77
Produit découlant d'opérations de cession-bail	Note 2	-	708	-
Nouvelles immobilisations corporelles	(105)	(612)	(733)	(1 787)
Déconsolidation de la trésorerie d'Aéroplan	Note 1	-	-	(231)
Déconsolidation de la trésorerie de Jazz	Note 1	-	-	(138)
Acquisition d'Aeroman, après déduction de la trésorerie	-	-	-	(53)
Autres	51	(42)	85	(45)
	172	(498)	1 204	(2 192)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(160)	(63)	(979)	(876)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 481	1 041	2 300	1 854
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 321 \$	978 \$	1 321 \$	978 \$
Paiements d'intérêts en espèces	68 \$	59 \$	222 \$	190 \$
Paiements en espèces (économies) d'impôts sur les bénéfices	(1) \$	3 \$	2 \$	12 \$

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie des placements à court terme de 617 \$ au 30 septembre 2008 (937 \$ au 30 septembre 2007).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

Trimestre terminé le 30 septembre 2008
(monnaies en millions de dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE ») a été constituée le 29 juin 2004 en société de portefeuille chapeautant des sociétés du secteur du transport aérien. Dans les présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » s'entend, selon le contexte, d'ACE et de ses participations dans le secteur de l'aviation, d'ACE et de l'une ou plusieurs de ses participations dans le secteur de l'aviation, de l'une ou plusieurs des participations d'ACE dans le secteur de l'aviation ou d'ACE à proprement parler.

ACE compte deux secteurs isolables : Air Canada et le secteur « Éléments non sectoriels et éliminations » (« ENSE »). En 2007, ACE regroupait les secteurs isolables suivants : Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007, Jazz Air SEC (« Jazz ») jusqu'au 24 mai 2007, ACTS SEC (« ACTS ») jusqu'au 16 octobre 2007 ainsi que le secteur ENSE.

Au 30 septembre 2008, ACE détient :

- une participation directe de 75,0 % dans Air Canada;
- une participation directe de 27,8 % dans Soutien & Services techniques ACTS Aéro (« ACTS Aéro »), qui détient à 100 % Aveos Performance aéronautique inc. Soutien & Services techniques ACTS Aéro inc. est devenue officiellement Aveos Performance aéronautique inc. (« Aveos ») le 23 septembre 2008.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société, exception faite des modifications des méthodes comptables, comme il est décrit ci-dessous à la rubrique « Modifications de méthodes comptables ».

Conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de 2007 d'ACE. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

Le secteur Air Canada connaît généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres de l'année civile, et une demande réduite aux premier et quatrième trimestres. Ces variations cycliques de la demande sont essentiellement la conséquence d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts d'Air Canada comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas de façon notable en fonction de la demande passagers à court terme.

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour la période considérée.

Les notes afférentes aux états financiers portent sur plusieurs opérations effectuées au cours des périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2008 et 2007 qui ont donné lieu à des gains réalisés sur des actifs. Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations :

		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
		2008	2007
Vente de parts du Fonds de revenu Aéroplan	Note 5	830 \$	- \$
Vente de parts du Fonds de revenu Jazz Air	Note 5	167	-
Provision pour perte de valeur sur des 767 de Boeing	Note 2	(38)	-
Cession de CRJ-100	Note 2	-	14
Vente d'actions d'US Airways	Note 5	-	8
Vente de biens immobiliers à vocation commerciale	Note 2	-	5
Autres		2	-
Gain à la cession d'actifs		961 \$	27 \$

COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Par suite de la distribution spéciale de parts du Fonds de revenu Aéroplan le 14 mars 2007, et de la conversion des parts restantes d'ACE dans Aéroplan Société en commandite en parts du Fonds de revenu Aéroplan, les résultats d'Aéroplan ne sont consolidés dans les présents états financiers consolidés intermédiaires de la Société que jusqu'à la date de la distribution. Depuis cette date, la participation d'ACE dans Aéroplan est comptabilisée à la valeur de consolidation. Par suite de la vente de parts effectuée le 2 juin 2008 (note 5), ACE ne détient plus de participation dans Aéroplan.

Immédiatement avant la distribution du 14 mars 2007, la participation nette d'ACE dans Aéroplan, chiffrée à (710 \$), était négative en raison des distributions accumulées à ACE supérieures aux produits financiers et au capital investi, déduction faite des ajustements de la juste valeur enregistrés au passage à la comptabilité nouveau départ. À la suite de la distribution du 14 mars 2007, la quote-part d'ACE, de 40,1 %, dans le déficit accumulé d'Aéroplan SEC était de 284 \$. ACE a conservé ce placement négatif de 284 \$ et a constaté le montant dans les autres passifs à long terme. En conséquence, la différence entre la participation nette avant et après la distribution, d'un montant de 426 \$, a été portée au crédit du surplus d'apport. La distribution de parts d'Aéroplan effectuée le 24 mai 2007 s'est traduite par une réduction supplémentaire de la participation négative dans Aéroplan de 63 \$. Un montant de 57 \$ a été porté au crédit du surplus d'apport tandis qu'un montant de 6 \$ a été porté en réduction des intérêts débiteurs. Pour le semestre terminé le 30 juin 2007, un montant total de 483 \$ a été porté au crédit du surplus d'apport. La répercussion cumulative de 231 \$ sur les flux de trésorerie entraînée par la déconsolidation d'Aéroplan par ACE reflète le retrait de la trésorerie d'Aéroplan du bilan consolidé d'ACE et est classée à titre de décaissement découlant d'activités d'investissement.

Les distributions aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 s'étaient traduites par :

- une réduction de 354 \$ du capital social du fait de l'utilisation d'actifs d'impôts futurs;
- des intérêts débiteurs de 6 \$;
- une réduction proportionnelle de 12 \$ des actifs incorporels liée aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels d'Aéroplan constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts.

Voir la note 4 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour des informations complètes sur les opérations liées à Aéroplan effectuées en 2007.

La participation d'ACE dans Aéroplan ayant été ramenée à un niveau inférieur à 20 % et la convention des porteurs de parts ayant été résiliée le 9 mai 2008, ACE n'exerce plus d'influence notable sur Aéroplan.

COMPTABILISATION DE JAZZ

Avant la distribution des parts du 24 mai 2007, Air Canada consolidait Jazz selon la NOC-15, « Consolidation des entités à détenteurs de droits variables » (la « NOC-15 »). Par suite de la distribution, par la Société, de parts du Fonds de revenu Jazz Air le 24 mai 2007, la participation d'ACE dans le Fonds de revenu Jazz Air a été réduite, passant de 58,8 % à 49,0 %. Cette participation a été ramenée à 20,1 % le 22 octobre 2007 et à 9,5 % le 24 janvier 2008. Depuis le 24 mai 2007, le Fonds de revenu Jazz Air est considéré comme le principal bénéficiaire de Jazz en vertu de la NOC-15, et, par conséquent, il consolide les résultats de Jazz depuis cette date. Les opérations intersociétés antérieures au 24 mai 2007 ont été éliminées dans les présents états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés tiennent compte de la consolidation des activités de Jazz jusqu'au 24 mai 2007, date de la distribution. Depuis cette date, la participation d'ACE dans Jazz est comptabilisée à la valeur de consolidation. Depuis la vente, le 24 janvier 2008, et la résiliation de la convention des porteurs de titres, le 7 février 2008, ACE n'a plus comptabilisé Jazz à la valeur de consolidation et la participation d'ACE dans Jazz a été classée comme un placement disponible à la vente. Depuis la conclusion de la vente, le 2 juin 2008, des parts du Fonds de revenu Jazz Air (note 5), ACE ne détient plus de participation dans Jazz.

Voir la note 13 pour un récapitulatif des opérations conclues entre Air Canada et Jazz en vertu du contrat d'achat de capacité de Jazz (le « CAC de Jazz ») au cours des trimestres et des périodes de neuf mois terminés les 30 septembre 2008 et 2007.

Les distributions aux porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007 se sont traduites par :

- une réduction de 72 \$ du capital social;
- des intérêts débiteurs de 3 \$;
- une réduction proportionnelle de 3 \$ des actifs incorporels liés aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels de Jazz constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts.

Pour ACE, l'incidence de 138 \$, quant aux flux de trésorerie, de la déconsolidation de Jazz rend compte du retrait de la trésorerie de Jazz du bilan d'ACE et est comptabilisée dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement.

Voir la note 5 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour des informations complètes sur les opérations liées à Jazz effectuées en 2007.

COMPTABILISATION D'ACTS

Le 16 octobre 2007, ACE a vendu la quasi-totalité des actifs et des passifs d'ACTS à ACTS Aéro et a reçu un paiement en espèces et titres de capitaux propres. ACE a par la suite détenu une participation de 22,8 % dans ACTS Aéro, qui a acheté les actifs d'ACTS et exerce les activités qu'ACTS exerçait antérieurement. Le 14 janvier 2008, la totalité du solde de 40 \$ des fonds entiers à la clôture de la monétisation d'ACTS a été versée à ACE.

Dans le cadre du processus de monétisation, une entité liée à Grupo TACA a échangé sa part échangeable et reçu un montant de 31 \$ en espèces, une participation en titres de capitaux propres de 5 % dans ACTS et une option de vente qui lui permettait de revendre sa participation de 5 % à ACE pour un montant de 18 \$ US dans les 12 mois. Voir la note 6 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour le détail de l'opération de monétisation. Au deuxième trimestre de 2008, l'entité liée à Grupo TACA a exercé son option de vente et vendu sa participation de 5 % à ACE pour un montant de 19 \$ (18 \$ US), ce qui a fait passer de 22,8 % à 27,8 % la participation d'ACE dans ACTS Aéro. Le passif lié à cette obligation de rachat, qui a été comptabilisé initialement, a été réglé dans le cadre de l'opération.

Les présents états financiers consolidés tiennent compte de la consolidation des activités d'ACTS jusqu'au 16 octobre 2007. Depuis cette date, la participation d'ACE dans ACTS Aéro est comptabilisée à la valeur de consolidation. Au 30 septembre 2008, la participation d'ACE dans ACTS Aéro a une valeur comptable de 64 \$ (72 \$ au 31 décembre 2007) et est incluse dans les « dépôts et autres actifs ».

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – Informations à fournir et présentation

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») : les chapitres 1535, « Informations à fournir concernant le capital », 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – Présentation ».

Le chapitre 1535 établit des normes à l'égard des informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital adoptés par l'entité. Voir la note 12 pour les informations à fournir par la Société en application du chapitre 1535.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », et modifient et renforcent les obligations en matière d'informations à fournir qu'il prescrit tout en maintenant ses exigences quant à la présentation. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et l'ampleur des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques. Voir la note 5 pour les informations sur les instruments financiers de la Société. Lorsque les obligations concernant les informations à fournir prévues par une nouvelle norme n'avaient pas changé par rapport à celles prescrites par la norme remplacée et lorsque les informations n'étaient pas sensiblement différentes de celles présentées à la note 20 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société, aucune information supplémentaire n'a été fournie.

Stocks

Le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté le chapitre 3031, « Stocks », de l'ICCA, qui remplace le chapitre 3030, « Stocks ». Le chapitre 3031 fournit des indications plus complètes au sujet de l'évaluation et contient de nouvelles obligations à l'égard de l'information à fournir afin d'accroître la transparence. La méthode comptable adoptée par la Société relativement aux stocks de carburant avions est conforme aux exigences en matière d'évaluation de la nouvelle norme. Aucun ajustement n'a donc été comptabilisé lors de l'adoption du chapitre 3031, mais les informations supplémentaires ci-dessous doivent être fournies.

Les principaux éléments de la nouvelle norme ayant une incidence sur la Société sont les suivants :

- Évaluation des stocks au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux, et directives concernant la détermination des coûts.
- Utilisation uniforme de la méthode du premier entré, premier sorti ou de la méthode du coût moyen pondéré pour évaluer le coût des autres stocks. La Société utilise la méthode du coût moyen pondéré.
- Reprise de dépréciations constatées antérieurement pour ramener les stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque la valeur des stocks a augmenté à une période ultérieure.
- Fourniture d'informations sur les méthodes comptables adoptées, les valeurs comptables, le montant des stocks comptabilisés en charges, le montant de toute dépréciation des stocks et le montant de toute reprise de dépréciation comptabilisée en réduction du montant des stocks comptabilisés en charges.

Futures modifications de normes comptables

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels des entreprises. Le chapitre ne s'applique cependant pas à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition et des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La norme s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et, avec effet rétroactif, aux états financiers des périodes précédentes. La Société a évalué l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme à compter du 1^{er} janvier 2009 sur ses états financiers consolidés et elle ne prévoit pas que cette incidence sera significative.

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que le 1^{er} janvier 2011, les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devront commencer à appliquer les Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board. Les IFRS reposent sur un cadre conceptuel semblable à celui sur lequel sont fondés les PCGR du Canada, mais elles présentent des différences importantes en ce qui a trait à la constatation, à l'évaluation et aux informations à fournir. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers consolidés.

2. ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

OBLIGATIONS DE PREMIER RANG CONVERTIBLES D'ACE

Dans le cadre du rachat d'actions et de leur annulation par ACE le 18 juin 2008 (voir la note 7), le taux de conversion des obligations de premier rang convertibles à 4,25 % échéant en 2035 d'ACE a été ajusté de 39,0341 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B à 40,6917 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations convertibles (après ajustement de 37,6879 à 39,0341 le 11 janvier 2008). L'ajustement est entré en vigueur le 19 juin 2008 et il a été établi selon l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles de premier rang.

Au premier trimestre de 2008, des obligations de premier rang convertibles d'une valeur nominale de 1 \$ ont été converties au gré des porteurs et réglées par ACE pour un montant en espèces de 1 \$, ce qui s'est traduit par une réduction des composantes passif et capitaux propres des obligations. Le gain réalisé à la conversion a été négligeable.

FINANCEMENT DES APPAREILS D'AIR CANADA ET INVESTISSEMENTS CONNEXES

Facilité de crédit renouvelable

Air Canada a une facilité de crédit renouvelable garantie de 400 \$, décrite plus en détail à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société, sur laquelle Air Canada ne peut plus prélever aucun montant tant qu'Air Canada et les prêteurs ne se seront pas entendus sur des modifications satisfaisantes pour les deux parties relativement à un engagement financier et à d'autres conditions. Au troisième trimestre de 2008, Air Canada et les prêteurs ont conclu un accord modificateur selon lequel les deux parties s'engagent à négocier les conditions modifiées de la facilité et selon lequel Air Canada consent à ne pas demander de financement au titre de la facilité jusqu'à ce que les modifications soient acceptées.

Voir la note 15, « Événements postérieurs à la date du bilan », pour de plus amples renseignements sur les nouvelles modifications apportées à la facilité de crédit renouvelable garantie ci-dessus.

Opérations de cession-bail

Au deuxième trimestre de 2008, Air Canada a pris livraison de trois appareils 777 de Boeing. Un appareil a été financé en vertu d'une garantie d'emprunt consentie par l'Export-Import Bank of the United States (« EXIM »), comme il est indiqué ci-dessous. Deux des appareils ont été financés par des opérations de cession-bail qui ont donné lieu à un produit de 297 \$. Le gain à la vente de 30 \$ connexe a été reporté et sera appliqué en réduction de la charge au titre de la location avions sur la durée des baux. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et prévoient des baux de 12 ans et des versements mensuels.

Au premier trimestre de 2008, Air Canada a pris livraison de quatre appareils 777 de Boeing. Un appareil a été financé en vertu d'une garantie d'emprunt consentie par EXIM, comme il est indiqué ci-dessous. Trois des appareils ont été financés par des opérations de cession-bail qui ont donné lieu à un produit de 411 \$. Le gain à la vente de 47 \$ connexe a été reporté et sera appliqué en réduction de la charge de location avions sur la durée des baux. Les contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et prévoient des baux de 12 ans et des versements mensuels.

Emprunts

Financement des appareils de Boeing

Le tableau qui suit présente les emprunts, libellés en yens (JPY) et garantis par le matériel volant livré, d'une valeur comptable de 249 \$ au 30 septembre 2008, qu'Air Canada a souscrits au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 pour financer l'acquisition de deux appareils de Boeing :

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant initial de l'emprunt en JPY	Montant initial de l'emprunt en \$ CA
Deuxième trimestre de 2008 777-300 de Boeing	1	1,05 %	2020	11 199	106 \$
Premier trimestre de 2008 777-200 de Boeing	1	1,03 %	2020	10 387	98 \$

Au deuxième trimestre de 2008, des frais de financement de 3 \$ ont été comptabilisés au titre de ces emprunts, comparativement à des frais de 4 \$ au premier trimestre de 2008. Ces frais sont capitalisés sur les périodes précédant la mise en service des biens.

Le tableau ci-dessous résume les obligations concernant le remboursement du capital (en \$ CA) liées au financement obtenu au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 pour le matériel volant de Boeing, selon le taux de change en vigueur à cette date :

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Financement des appareils de Boeing	4 \$	18 \$	18 \$	18 \$	18 \$	133 \$	209 \$

Financement des appareils d'Embraer

Le tableau qui suit présente les emprunts, garantis par le matériel volant livré, d'une valeur comptable de 87 \$ au 30 septembre 2008, qu'Air Canada a souscrits au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 pour financer l'acquisition de trois appareils d'Embraer :

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant initial de l'emprunt en \$ US	Montant initial de l'emprunt en \$ CA
Premier trimestre de 2008 190 d'Embraer	3	4,97 - 6,39 %	2020	68 \$	67 \$

Au premier trimestre de 2008, des frais de financement de 1 \$ ont été comptabilisés au titre de ces emprunts. Ces frais sont capitalisés sur les périodes précédant la mise en service des biens.

Le tableau ci-dessous résume les obligations concernant le remboursement du capital (en \$ CA) liées au financement obtenu au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 pour le matériel volant d'Embraer, selon le taux de change en vigueur à cette date :

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Financement des appareils d'Embraer	1 \$	3 \$	3 \$	4 \$	4 \$	55 \$	70 \$

Cessions et provisions relatives aux immobilisations

Aux troisième et deuxième trimestres de 2008 :

- Air Canada n'a enregistré aucune cession ou provision notable au cours du trimestre.

Au premier trimestre de 2008 :

- Air Canada a comptabilisé une moins-value de 38 \$ (après impôts de néant) sur sa flotte de 767-200 de Boeing du fait de la modification de la date de mise hors service des appareils.
- Air Canada a vendu un A319 d'Airbus, d'une valeur comptable de 21 \$, pour un produit de 23 \$ qui a donné lieu à un gain à la vente de 2 \$ (après impôts de néant).

Au troisième trimestre de 2007 :

- Air Canada n'a enregistré aucune cession ou provision notable au cours du trimestre.

Au deuxième trimestre de 2007 :

- Un CRJ-100 appartenant à Air Canada et loué à Jazz a été endommagé au-delà de toute réparation possible. Le produit de l'assurance s'étant établi à 21 \$, Air Canada a comptabilisé un gain à la cession de 14 \$ (10 \$ après impôts).

Au premier trimestre de 2007 :

- Air Canada a vendu un de ses biens immobiliers à vocation commerciale, d'une valeur comptable de 37 \$, pour un produit net de 42 \$. Air Canada a comptabilisé un gain à la vente de 5 \$ (4 \$ après impôts).
- Air Canada a vendu 18 appareils retirés du service, d'une valeur comptable de néant, pour un produit de 2 \$. Air Canada a comptabilisé un gain à la vente de 2 \$ (1 \$ après impôts).

Financement avant livraison

Les conditions du financement avant livraison sont décrites à la note 11 des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société.

Au troisième trimestre de 2008, Air Canada n'a effectué aucun prélèvement et aucun remboursement au titre du financement avant livraison.

Au deuxième trimestre de 2008, Air Canada a prélevé une tranche de 13 \$ et a remboursé un montant de 197 \$ au titre du financement avant livraison.

Au premier trimestre de 2008, Air Canada a prélevé une tranche de 26 \$ et a remboursé un montant de 238 \$ au titre du financement avant livraison.

Engagements

Voir la note 10 pour une analyse des engagements d'Air Canada concernant le matériel volant.

Événement postérieur à la date du bilan

Voir la note 15, « Événements postérieurs à la date du bilan », pour de plus amples renseignements sur un nouveau montage financier mis en œuvre par Air Canada.

3. CHARGE DE RETRAITE ET D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Air Canada propose à ses employés, notamment aux employés d'Air Canada qui sont détachés par contrat à Aéroplan et ACTS Aéro, plusieurs régimes de retraite à prestations ou à cotisations déterminées ainsi que des régimes d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

La Société a constaté la charge de retraite et d'avantages complémentaires suivante :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Charge au titre des prestations de retraite	22 \$	34 \$	67 \$	109 \$
Charge au titre des avantages complémentaires	26	26	78	79
	48	60	145	188
Montant imputé à Aéroplan et à ACTS Aéro	(10)	(1)	(30)	(3)
Charge nette de retraite et d'avantages complémentaires	38 \$	59 \$	115 \$	185 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

Obligations de capitalisation des régimes de retraite

Selon l'évaluation actuarielle du 1^{er} janvier 2008, les projections des obligations de capitalisation des régimes de retraite d'Air Canada pour le reste de 2008 et pour l'ensemble de l'exercice 2008 sont ventilées comme suit :

	Reste de 2008	2008
Coûts des services passés au titre des régimes agréés canadiens	60 \$	194 \$
Coûts des services rendus au titre des régimes agréés canadiens	45	170
Autres conventions de retraite	17	92
Obligations de capitalisation projetées au titre des régimes de retraite	122 \$	456 \$

Les variations des conditions économiques, notamment, le rendement des actifs des régimes et les fluctuations des taux d'intérêt, sont susceptibles de se répercuter sur les projections des cotisations requises. Les cotisations requises présentées ci-dessus ont été établies à partir de l'hypothèse qu'il n'y aurait ni gains ni pertes au titre de l'actif ou du passif des régimes pendant toute la période projetée et elles ne reflètent pas la situation économique de 2008 à ce jour. Si la conjoncture récente perdure, Air Canada prévoit que l'évaluation du 1^{er} janvier 2009 mènera à une augmentation substantielle des obligations de capitalisation à compter du deuxième semestre de 2009.

4. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié aux employés (la partie à moins d'un an est incluse dans les « créiteurs et charges à payer »).

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Solde au début de la période	62 \$	97 \$	66 \$	109 \$
Accroissement des intérêts	1	1	3	4
Charges constatées au titre des salaires et des charges sociales	7	5	20	31
Charges engagées	(8)	(16)	(27)	(53)
Déconsolidation de Jazz Note 1	-	-	-	(4)
Solde à la fin de la période	62	87	62	87
Partie à court terme	(27)	(36)	(27)	(36)
	35 \$	51 \$	35 \$	51 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1). ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1).

De temps à autre, la Société offre des programmes de cessation d'emploi à certains employés. Le coût de ces programmes est constaté dans le poste « Salaires et charges sociales ». Au troisième trimestre de 2008, la Société a comptabilisé une charge de 7 \$ (12 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) au titre des programmes en cours.

Par suite des hausses records du prix du carburant, Air Canada a annoncé, le 17 juin 2008, une réduction de la capacité qui aura une incidence sur le parc aérien et sur l'effectif dès la mise en œuvre des horaires d'automne et d'hiver. La réduction prévue du nombre de vols nécessitera moins d'employés pour l'exploitation, ce qui entraînera la suppression de jusqu'à 2 000 postes à tous les échelons de l'organisation. Au deuxième trimestre de 2008, Air Canada a comptabilisé une charge de 8 \$ dans le poste « Salaires et charges sociales » au titre de la réduction de l'effectif non syndiqué. Air Canada prévoit que les coûts relatifs à la réduction programmée de l'effectif syndiqué pourront être déterminés et comptabilisés au quatrième trimestre de 2008, mais ces coûts ne devraient pas être importants étant donné l'effet de l'attrition et des programmes de congé autorisé.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007, un montant de 15 \$ a été inscrit dans le secteur ACTS relativement à la réduction de l'effectif annoncée en raison de la fin d'un contrat de révision générale à ACTS.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Comme il est mentionné à la note 1, le 1^{er} janvier 2008, la Société a adopté les chapitres 3862 et 3863 de l'ICCA. Ces nouvelles normes étoffent les informations à fournir concernant les instruments financiers.

Récapitulatif des instruments financiers

	Valeurs comptables					31 décembre 2007
	30 septembre 2008					
	Classement des instruments financiers					
	Détenus à des fins de transaction	Détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Passifs financiers évalués au coût après amortissement	Total	
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 321 \$	- \$	- \$	- \$	1 321 \$	2 300 \$
Placements à court terme	617	-	-	-	617	839
Liquidités soumises à restrictions	82	-	-	-	82	124
Débiteurs	-	-	936	-	936	793
Dépôts et autres actifs						
Liquidités soumises à restrictions	63	-	-	-	63	84
Papier commercial adossé à des actifs	29	-	-	-	29	29
Dépôts liés à des appareils et autres dépôts	-	320	-	-	320	309
Instruments dérivés						
Dérivés liés au carburant ¹⁾	-	-	-	-	-	10
Dérivés sur devises	56	-	-	-	56	-
Swaps croisés	5	-	-	-	5	-
Swaps de taux d'intérêt	9	-	-	-	9	7
	2 182 \$	320 \$	936 \$	- \$	3 438 \$	4 495 \$
Passifs financiers						
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	1 381 \$	1 381 \$	1 125 \$
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives	-	-	-	408	408	686
Dette à long terme et obligations locatives	-	-	-	4 245	4 245	4 006
Actions privilégiées convertibles	-	-	-	200	200	182
Instruments dérivés						
Dérivés liés au carburant ¹⁾	10	-	-	-	10	-
Dérivés sur devises	-	-	-	-	-	124
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	2
	10 \$	- \$	- \$	6 234 \$	6 244 \$	6 125 \$

1) Les dérivés liés au carburant présentés ci-dessus ont trait à la partie à moins d'un an et à la partie à long terme des dérivés liés au carburant qui n'ont pas été désignés aux fins de la comptabilité de couverture. Les dérivés liés au carburant désignés aux fins de la comptabilité de couverture ont une juste valeur de 6 \$, avec une position favorable aux contreparties, (67 \$, avec une position favorable à Air Canada, au 31 décembre 2007) et sont décrits plus amplement ci-dessous.

Le classement des instruments financiers n'a subi aucun changement depuis le 31 décembre 2007.

Aux fins de la gestion de sa trésorerie, la Société peut, à l'occasion, liquider certains placements à court terme avant leur échéance initiale. Ces instruments financiers ne réunissent donc pas les critères nécessaires pour être classés dans les placements détenus jusqu'à leur échéance et ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées aux intérêts créditeurs.

Garanties liées à des opérations de crédit-bail

Air Canada détient des dépôts, dont la valeur comptable, soit 15 \$, est proche de la juste valeur, en garantie de certains appareils loués et sous-loués à des tiers. Ces dépôts ne sont pas porteurs d'intérêts pour le locataire ou le sous-locataire des appareils. De ces dépôts, une tranche de 9 \$ a été affectée en garantie des obligations d'Air Canada à l'endroit des loueurs des appareils, les liquidités résiduelles détenues par Air Canada n'étant soumises à aucune restriction pendant la durée du bail. Les garanties détenues par Air Canada sont rendues au locataire ou au sous-locataire, selon le cas, à la fin du bail ou de la durée de la sous-location, à condition qu'il n'y ait eu aucun défaut de paiement pendant la durée du bail ou de la sous-location.

Récapitulatif des gains (pertes) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Partie inefficace des couvertures du prix du carburant	(58) \$	(8) \$	24 \$	8 \$
Dérivés liés au carburant auxquels ne s'applique pas la comptabilité de couverture	(54)	8	31	12
Swaps croisés	19	-	6	-
Autres	-	(2)	(1)	6
Gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur¹⁾	(93) \$	(2) \$	60 \$	26 \$

1) Voir la rubrique « Risque lié au prix du carburant » pour de plus amples renseignements sur les pertes sur dérivés liés au carburant comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat étendu ».

Gestion des risques

Le fait de détenir des instruments financiers expose la Société au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque de liquidité, au risque de marché, au risque de crédit et au risque lié au prix du carburant. Suit une description de ces risques et de la façon dont ils sont gérés.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Air Canada souscrit des emprunts à taux fixe et à taux variable et elle loue aussi certains actifs pour lesquels le montant du loyer fluctue en fonction des variations des taux d'intérêt à court terme. Air Canada gère son risque de taux d'intérêt en fonction d'un portefeuille et recherche, pour chacun des contrats qu'elle conclut, les conditions de financement les plus avantageuses compte tenu de tous les facteurs pertinents, notamment la facilité de crédit, l'échéance et la base. La gestion du risque vise à réduire au minimum la possibilité que des variations des taux d'intérêt entraînent des variations défavorables des flux de trésorerie de la Société. Le portefeuille de placements temporaires à taux variable sert de couverture économique à une partie de la dette à taux variable.

Le ratio encours de la dette à taux fixe-encours de la dette à taux variable vise à assurer une certaine marge de manœuvre quant à la structure du capital d'Air Canada et est fonction d'un objectif à long terme de 60 % à taux fixe et de 40 % à taux variable. Le ratio au 30 septembre 2008 d'Air Canada est de 56 % à taux fixe pour 44 % à taux variable, compte tenu de l'incidence des positions sur swaps de taux d'intérêt. Les positions sur swaps croisés ont été liquidées le 1^{er} octobre 2008, avec une juste valeur de 4 \$ favorable à Air Canada. Le ratio ajusté au 1^{er} octobre 2008 est de 61 % à taux fixe pour 39 % à taux variable.

Suivent les dérivés employés pour les activités de gestion du risque de taux d'intérêt et les ajustements comptabilisés au cours des neuf premiers mois de 2008 :

- Au 30 septembre 2008, Air Canada avait conclu trois contrats de swap croisé d'une valeur notionnelle totale de 300 \$ (283 \$ US) relativement au financement d'appareils 777 de Boeing. Ces swaps viennent respectivement à échéance en mars 2019, en mai 2019 et en juin 2019. Ils convertissent les versements de capital et d'intérêts sur la dette libellée en dollars américains en dette libellée en dollars canadiens à un taux de change égal à la valeur au pair (1 \$ CA pour un 1 \$ US) et convertissent en

taux variable le taux fixe de 5,208 % assorti à cette dette. Au 30 septembre 2008, ces contrats avaient une juste valeur de 5 \$, avec une position favorable à Air Canada. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des éléments de couverture aux fins comptables et sont évalués à la juste valeur tous les trimestres. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2008, Air Canada a inscrit un montant de 19 \$ au titre du gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur relativement à ces dérivés (gain de 6 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). Comme il est mentionné ci-dessous, ces swaps ont été liquidés le 1^{er} octobre 2008 pour une juste valeur de 4 \$, avec position favorable à Air Canada.

- Au 30 septembre 2008, Air Canada avait conclu deux contrats de swap de taux d'intérêt d'une valeur notionnelle totale de 103 \$ (97 \$ US) relativement au financement de deux appareils 767 de Boeing. Ces swaps viennent respectivement à échéance en juillet 2022 et en janvier 2024. Ils convertissent les loyers à taux fixes prévus aux contrats de location des deux appareils en loyers à taux variable. Au 30 septembre 2008, ces contrats avaient une juste valeur de 9 \$, avec une position favorable à Air Canada. Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme des éléments de couverture aux fins comptables et sont évalués à la juste valeur tous les trimestres. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2008, Air Canada a inscrit un montant de 1 \$ au titre du gain (perte) sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur relativement à ces dérivés (gain de 2 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) (gain de 3 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007 et perte de 1 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).
- Au cours du premier trimestre de 2008, le seul contrat de swap de taux d'intérêt portant sur un appareil 190 d'Embraer encore en cours d'Air Canada est arrivé à échéance avec une juste valeur de 2 \$ en faveur de la contrepartie. Aucun gain ou aucune perte n'a été comptabilisé au cours du trimestre.

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

L'encours de la dette de la Société est principalement libellé en dollars américains. La dette libellée en dollars américains agit comme couverture économique sur le matériel volant visé, qui est habituellement acheté et vendu en dollars américains par Air Canada. La Société est aussi exposée au risque de change sur ses créances clients libellées en devises et sur ses flux nets de trésorerie libellés en devises. La gestion du risque vise à réduire le risque de flux de trésorerie auquel est exposée la Société du fait de ses flux de trésorerie libellés en devises.

Suit une description des dérivés actuellement employés aux fins des activités de gestion du risque de change et des ajustements comptabilisés au cours des neuf premiers mois de 2008 :

- Au 30 septembre 2008, la Société avait passé des contrats de change à terme et des contrats d'options sur devises convertissant des dollars américains et des euros en dollars canadiens relativement à 1 482 \$ (1 398 \$ US) et à 4 \$ (3 €) et échéant en 2008, en 2009 et en 2010. La juste valeur de ces contrats sur devises au 30 septembre 2008 était de 56 \$ avec position favorable à Air Canada (124 \$ au 31 décembre 2007, avec position favorable aux contreparties relativement à 2 132 \$ (2 158 \$ US) et 26 \$ (18 €) échéant en 2008 et en 2009). Ces instruments dérivés n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables et sont évalués à la juste valeur tous les trimestres. Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2008, un gain de 70 \$ a été constaté dans le poste « Gain (perte) de change » relativement à ces dérivés, en regard d'un gain de 153 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 (perte de 117 \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2007 et perte de 212 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).
- Les swaps croisés décrits à la rubrique sur la gestion du risque de taux d'intérêt, ci-dessus, agissent comme couverture économique du risque de change sur le financement de deux appareils 777 de Boeing, dont le capital était de 300 \$ (283 \$ US) au 30 septembre 2008.
- Air Canada avait aussi conclu des swaps de devises à l'égard de 11 CRJ. Ces contrats sont arrivés à échéance en janvier 2008 et avaient une juste valeur négligeable. Aucun gain ou aucune perte n'a été comptabilisé au cours du trimestre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers. La dette à long terme émise par la Société est généralement assortie d'obligations de remboursement de capital et d'intérêts fixes pendant toute la durée de l'instrument.

La Société contrôle et gère le risque de liquidité en préparant des prévisions de trésorerie à cycle continu, en surveillant l'état et la valeur des actifs disponibles pour garantir les arrangements de financement et en préservant sa marge de manœuvre relativement à ces arrangements.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix, qui comprend le risque de prix des marchandises. Voir la section portant sur le papier commercial adossé à des actifs, ci-après, pour des informations concernant ces instruments détenus par la Société et les risques de marché qui s'y rattachent.

Les instruments dérivés auxquels la Société a recours l'exposent aux risques de marché. La Société ne recourt aux instruments dérivés qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives. De ce fait, les variations des flux de trésorerie liés aux instruments dérivés qui résultent de l'exposition aux risques de marché sont en principe annulées par les variations des flux de trésorerie associées au risque faisant l'objet de la couverture.

Analyse de sensibilité

Suit une analyse de sensibilité pour chaque type de risque de marché auquel la Société est exposée du fait des instruments financiers significatifs qu'elle a comptabilisés. L'analyse de sensibilité est fondée sur les changements des variables de risque pertinentes raisonnablement possibles au cours de la période de prévisions, c'est-à-dire un an. Ces hypothèses ne sont pas nécessairement représentatives des variations réelles de ces risques et ne sauraient être considérées comme fiables.

	Risque de taux d'intérêt ¹⁾	Risque de change ²⁾		Autre risque de prix ³⁾		Autre risque de prix ³⁾	
					Autres éléments du résultat étendu, montant net		Autres éléments du résultat étendu, montant net
	Bénéfice	Bénéfice		Bénéfice		Bénéfice	
	Variation de 1 %	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %	Diminution de 10 %		Augmentation de 10 %	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Placements à court terme	6 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dépôts liés à du matériel volant	- \$	(9) \$	9 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dette à long terme et obligations locatives	15 \$	216 \$	(216) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dérivés sur devises	- \$	(76) \$	64 \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Dérivés liés au carburant	- \$	- \$	- \$	(67) \$	(26) \$	64 \$	28 \$

- 1) L'incidence favorable ou défavorable des variations de taux d'intérêt sera sensiblement la même, compte tenu des niveaux actuels des prix et des hypothèses.
- 2) L'augmentation (la diminution) du change est attribuable au raffermissement (à l'affaiblissement) du dollar canadien.
- 3) L'autre risque de prix a trait aux dérivés d'Air Canada liés au carburant. L'analyse de sensibilité est fondée sur une diminution ou une augmentation de 10 % du prix de la marchandise sous-jacente. Elle repose aussi sur l'hypothèse que la comptabilité de couverture est efficace à 100 % pour la période et que les variations de la juste valeur des dérivés échéant à moins d'un an sont portées au résultat tandis que celles correspondant aux dérivés à plus longue échéance sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu.

Risque de crédit

Afin d'atténuer sa vulnérabilité au risque de crédit, Air Canada passe régulièrement en revue les cotes de solvabilité de ses contreparties. Au troisième trimestre de 2008, une contrepartie a manqué à ses obligations de paiement pour un certain nombre de contrats de dérivés conclus avec Air Canada. Air Canada a en conséquence comptabilisé une perte de 6 \$ et de 2 \$, respectivement, relativement à ces dérivés sur devises et à ces dérivés liés au carburant. La perte a été constatée dans le poste « Gain (perte) sur instruments financiers ».

Risque lié au prix du carburant

Afin d'atténuer sa vulnérabilité aux prix du carburéacteur et d'aider à réduire la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation, Air Canada conclut des contrats dérivés avec des intermédiaires financiers. Air Canada utilise les contrats dérivés pour le carburéacteur ainsi que pour d'autres marchandises à base de pétrole, comme le mazout et le pétrole brut, en raison de la liquidité relativement limitée des instruments dérivés sur le carburéacteur à moyen et long termes, le carburéacteur n'étant pas négocié sur un marché boursier organisé. Air Canada n'achète ni ne détient aucun instrument financier dérivé à des fins de négociation.

Les dérivés liés au carburant comprennent autant les dérivés qui ont été désignés aux fins de la comptabilité de couverture que ceux qui ne l'ont pas été. La partie échéant à moins d'un an de l'actif dérivé de 12 \$ est prise en compte dans le poste « Dérivés liés au carburant », l'élément de passif à court terme de 30 \$ est pris en compte dans le poste « Crédeurs et charges à payer » et la partie à long terme de l'actif dérivé de 2 \$ est prise en compte dans le poste « Dépôts et autres actifs » du bilan consolidé.

Suit l'incidence sur les états financiers des dérivés liés au carburant remplissant les conditions d'application de la comptabilité de couverture :

- La juste valeur des dérivés liés au carburant désignés aux fins de la comptabilité de couverture qui sont en cours au 30 septembre 2008 se chiffre à 6 \$, avec position favorable pour les contreparties.
- La variation de la juste valeur des dérivés liés au carburant désignés aux fins de la comptabilité de couverture s'établit à (386) \$ pour le troisième trimestre de 2008 (97 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) :
 - La partie efficace latente de la variation de la juste valeur des dérivés comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu a correspondu à une perte de 280 \$ pour le troisième trimestre de 2008 (gain de 67 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). La partie efficace réalisée de la variation de la juste valeur des dérivés comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu a correspondu à une perte de 48 \$ pour le troisième trimestre de 2008 (gain de 6 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). Les autres éléments du résultat étendu totalisent (244) \$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et 29 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, et ils sont présentés nets d'impôts dans l'état consolidé du résultat étendu de la Société.
 - La partie inefficace de la variation de la juste valeur des dérivés comptabilisée dans les produits (charges) hors exploitation a correspondu à une perte de 58 \$ pour le troisième trimestre de 2008 (gain de 24 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). La partie inefficace correspond à l'écart entre la variation de la valeur intrinsèque et la variation de la juste valeur de marché des dérivés ainsi qu'à l'écart entre la valeur du dérivé de substitution d'Air Canada et celle du dérivé de la contrepartie. La perte enregistrée dans les produits (charges) hors exploitation est attribuable au fait que la baisse de la juste valeur de marché des dérivés est supérieure à la baisse de leur valeur intrinsèque.
- Au troisième trimestre de 2008, les contrats dérivés liés au carburant sont arrivés à échéance avec une juste valeur favorable de 74 \$ pour Air Canada.
- Au troisième trimestre de 2008, la charge de carburant a diminué de 64 \$ (190 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). Cette diminution a été comptabilisée en retranchant le montant du cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel est présenté comme un reclassement des gains réalisés nets de 44 \$, après impôts, pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et de 129 \$, après impôts, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

- Au troisième trimestre de 2008, le cumul des autres éléments du résultat étendu a enregistré une diminution de 392 \$, avant impôts de 104 \$ (117 \$, avant impôts de 17 \$, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008). En date du 30 septembre 2008, le solde du cumul des autres éléments du résultat étendu se chiffre à (44) \$. Le montant net estimatif des gains et des pertes présentés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devrait être reclassé au résultat net au cours des 12 mois à venir est de 18 \$ avant impôts.

Suit l'incidence sur les états financiers des dérivés liés au carburant qui n'ont pas été désignés comme couvertures selon la comptabilité de couverture, mais qui sont détenus comme couvertures économiques :

- Au cours du troisième trimestre de 2008, l'arrivée à échéance de contrats de dérivés liés au carburant a été favorable de 2 \$ pour Air Canada (21 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008).
- La juste valeur des dérivés liés au carburant en cours au 30 septembre 2008 auxquels n'a pas été appliquée la comptabilité de couverture se chiffre à 10 \$, avec position favorable pour les contreparties.
- La variation de la juste valeur des contrats dérivés pour la période représente une perte de 54 \$ (gain de 31 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) et a été comptabilisée dans les produits (charges) hors exploitation.

Papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »)

Air Canada détient un PCAA non bancaire de 37 \$ (29 \$ après ajustement de la juste valeur) inscrit dans les « Dépôts et autres actifs ». La valeur comptable au 30 septembre 2008 repose sur diverses hypothèses quant à la juste valeur des placements, notamment des facteurs comme les scénarios d'estimation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation ajustés au risque. Les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des placements sont susceptibles de changer, ce qui pourrait se traduire par d'autres ajustements des résultats hors exploitation dans l'avenir. Aucun ajustement de la valeur comptable n'a cependant été comptabilisé pour les neuf premiers mois de 2008.

Analyse des échéances

Suit une analyse des échéances, fondée sur les flux de trésorerie contractuels avant actualisation, pour certains passifs financiers. L'analyse porte sur les volets « capital » et « intérêts » des obligations de paiement liées à la dette à long terme et repose sur les taux d'intérêt et les taux de change en vigueur le 30 septembre 2008.

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
ACE							
Obligations de premier rang convertibles	7 \$	14 \$	330 \$	- \$	- \$	- \$	351 \$
Air Canada							
Obligations au titre de la dette à long terme	84	310	288	294	298	2 091	3 365
Dette consolidée selon la NOC-15	76	107	156	349	93	192	973
Obligations locatives	93	167	163	157	200	625	1 405
	260 \$	598 \$	937 \$	800 \$	591 \$	2 908 \$	6 094 \$

L'analyse des échéances porte aussi sur des créanciers et charges à payer totalisant 1 391 \$, qui devraient être réglés d'ici un an.

Aéroplan

Le 21 avril 2008, ACE a vendu en tout 20,4 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan à un prix de 17,50 \$ la part pour un produit net total de 343 \$ et a réalisé un gain de 413 \$ (340 \$ après impôts) sur cette vente. Après cette vente, ACE détenait 9,9 % des parts émises et en circulation du Fonds de revenu Aéroplan.

Le 2 juin 2008, ACE a vendu les parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan qu'elle avait encore pour un produit net total de 349 \$ et a réalisé un gain de 417 \$ (344 \$ après impôts) sur cette vente. ACE ne détient plus aucune participation dans Aéroplan.

Sa participation ayant été ramenée en dessous de 20 % et la convention des porteurs de parts ayant été résiliée le 9 mai 2008, ACE n'a plus eu d'influence notable sur Aéroplan. La participation d'ACE dans Aéroplan est à présent classée comme étant disponible à la vente et ramenée à sa juste valeur. L'ajustement de la juste valeur inscrit dans les autres éléments du résultat étendu s'établit à 331 \$, après impôts de 72 \$, montant qui a par la suite été réalisé en résultat le 2 juin 2008, dans le cadre de la finalisation de la vente.

Jazz

Le 2 juin 2008, ACE a vendu les parts de fiducie qui lui restaient dans le Fonds de revenu Jazz Air pour un produit net total de 85 \$ et a réalisé un gain de 78 \$ (62 \$ après impôts) sur la vente. Des gains réalisés nets de 65 \$, après impôts de 14 \$, comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu, ont été reclassés au résultat. ACE ne détient plus de participation dans Jazz.

Le 24 janvier 2008, ACE a vendu 13 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Jazz Air au prix de 7,45 \$ la part, pour un produit net total de 97 \$, et a réalisé un gain de 89 \$ (71 \$ après impôts) sur la vente. À la suite de cette vente, ACE détenait 9,5 % des parts émises et en circulation du Fonds de revenu Jazz Air.

Sa participation ayant été ramenée en dessous de 20 % et la convention des porteurs de parts ayant été résiliée le 7 février 2008, ACE n'a plus d'influence notable sur Jazz. La participation d'ACE dans Jazz a été classée comme étant disponible à la vente et les variations latentes de la juste valeur pour la période ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. L'ajustement de la juste valeur inscrit dans les autres éléments du résultat étendu au premier trimestre de 2008 s'établit à 71 \$, après impôts de (15 \$). Au deuxième trimestre de 2008, la variation pour la période de la juste valeur de (6 \$), après impôts de 1 \$, a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu.

US Airways (2007)

Au troisième trimestre de 2007, la Société a cédé 0,251 million d'actions qu'elle détenait encore dans US Airways (0,5 million d'actions pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007). Le produit net provenant de l'opération de vente s'est élevé à 8 \$ (16 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007). La Société a enregistré un gain avant impôts de 4 \$, soit 3 \$ après impôts, (8 \$, soit 6 \$ après impôts, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007) et une réduction du cumul des autres éléments du résultat étendu de 4 \$, après impôts, (11 \$, après impôts, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007) du fait de cette opération.

6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Actif		
Actif d'impôts futurs constaté au titre de l'actif à court terme a)	- \$	200 \$
Passif		
Impôts exigibles à long terme b)	(10) \$	(10) \$
Passif d'impôts futurs b)	(50)	(50)
	(60) \$	(60) \$

a) Actifs d'impôts futurs

Au cours de 2008, les actifs d'impôts futurs ont diminué de 200 \$ pour les raisons suivantes :

- Réduction de 146 \$ découlant de la réalisation d'actifs d'impôts futurs à la cession de parts du Fonds de revenu Aéroplan (note 5).
- Réduction de 34 \$ découlant de la réalisation d'actifs d'impôts futurs à la cession de parts du Fonds de revenu Jazz Air (note 5).
- Réduction de 20 \$ au titre de la provision pour moins-value constatée pour certains actifs d'impôts futurs d'ACE.

b) Impôts exigibles et passifs d'impôts futurs

En 2007, Air Canada a comptabilisé une charge de 10 \$ au titre des impôts exigibles par suite de l'harmonisation des régimes d'imposition des sociétés par le gouvernement fédéral et par le gouvernement de la province d'Ontario. Air Canada a une charge d'impôts exigibles de 10 \$ à payer sur une période de cinq ans commençant en 2010. Ce montant est compris dans les autres passifs à long terme.

L'hypothèse a été retenue que certains actifs incorporels et autres d'une valeur nominale aux fins de l'impôt et d'une valeur comptable d'environ 381 \$ ont une durée de vie indéfinie et, en conséquence, le passif d'impôts futurs connexe ne devrait pas être retiré du bilan tant que les actifs n'auront pas été cédés ou qu'ils ne seront pas amortissables, d'où la présentation d'un passif d'impôts futurs de 50 \$.

c) Charge d'impôts sur les bénéfices

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices sont les suivantes :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices avant les éléments suivants	37 \$	(133) \$	(46) \$	(203) \$
Cession de parts d'Aéroplan	Note 5	-	(146)	-
Cession de parts de Jazz	Note 5	-	(34)	-
Provision pour moins-value	(45)	19	(83)	21
Provision pour les enquêtes sur le fret	Note 11	-	-	-
Distribution spéciale de parts d'Aéroplan et de Jazz	-	-	-	(44)
Incidence de l'harmonisation avec le régime d'imposition de l'Ontario (Air Canada)	-	(10)	-	(10)
Intérêts débiteurs	-	-	-	(6)
Charge d'impôts sur les bénéfices	(8) \$	(124) \$	(217) \$	(242) \$

Voir la note 5 pour les impôts sur les bénéfices futurs comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu relativement aux dérivés liés au carburant désignés en application de la comptabilité de couverture.

7. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE au 30 septembre 2008, ainsi que les actions ordinaires éventuelles.

Actions en circulation (en milliers)	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	25 171	82 229
Actions à droit de vote de catégorie B	9 736	23 709
Total des actions émises et en circulation	34 907	105 938
Actions ordinaires éventuelles		
Actions privilégiées convertibles	11 715	11 291
Obligations de premier rang convertibles	13 133	12 210
Options sur actions	70	1 682
Total des actions ordinaires éventuelles	24 918	25 183

Offre de rachat substantielle – janvier 2008

Le 10 janvier 2008, ACE a accepté, aux fins de rachat et d'annulation, un total de 40 023 427 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 9 894 166 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 30,00 \$ l'action, pour un prix de rachat total d'environ 1 498 \$, conformément aux modalités de l'offre de rachat substantielle. Aucune action privilégiée convertible d'ACE n'a été déposée aux termes de l'offre comme si elle avait été convertie.

Au rachat pour annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 115 \$, le surplus d'apport de 228 \$ et les bénéfices non répartis de 1 155 \$.

Dans le cadre du rachat des actions et de leur annulation par ACE, le taux de conversion des obligations de premier rang convertibles à 4,25 % échéant en 2035 d'ACE a été ajusté de 37,6879 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B à 39,0341 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations de premier rang convertibles. L'ajustement est entré en vigueur le 11 janvier 2008 et il a été établi selon l'acte de fiducie régissant les obligations de premier rang convertibles.

Offre de rachat substantielle – juin 2008

Le 18 juin 2008, ACE a accepté, aux fins de rachat et d'annulation, un total de 12 537 084 actions à droit de vote variable de catégorie A et de 10 190 187 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 22,00 \$ l'action, pour un prix de rachat total d'environ 500 \$, conformément aux modalités d'une offre de rachat substantielle. Aucune action privilégiée convertible d'ACE n'a été déposée aux termes de l'offre comme si elle avait été convertie.

Au rachat pour annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 65 \$, le surplus d'apport, de 101 \$ et les bénéfices non répartis, de 334 \$.

Dans le cadre du rachat des actions et de leur annulation par ACE, le taux de conversion des obligations de premier rang convertibles à 4,25 % échéant en 2035 d'ACE a été ajusté de 39,0341 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B à 40,6917 actions à droit de vote variable de catégorie A ou actions à droit de vote de catégorie B par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations de premier rang convertibles. L'ajustement est entré en vigueur le 19 juin 2008 et il a été établi selon l'acte de fiducie régissant les obligations de premier rang convertibles.

8. INFORMATIONS SECTORIELLES

Composition des secteurs d'activité

ACE compte deux secteurs isolables : Air Canada et les Éléments non sectoriels et éliminations (« ENSE »). En 2007, ACE regroupait les secteurs isolables suivants : Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007, Jazz Air SEC (« Jazz ») jusqu'au 24 mai 2007, ACTS SEC (« ACTS ») jusqu'au 16 octobre 2007 ainsi que les ENSE.

Les ENSE comprennent les activités non sectorielles et les activités de financement et d'investissement d'ACE. En 2007, le traitement comptable des participations d'ACE dans Aéroplan, Jazz et ACTS a été modifié, passant de la consolidation à la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation, avec présentation dans les ENSE. Depuis le 9 mai 2008 et le 7 février 2008, respectivement, ACE ne comptabilise plus Aéroplan (note 5) et Jazz (note 5) à la valeur de consolidation, mais les distributions d'Aéroplan et de Jazz sont comptabilisées dans le secteur des ENSE. Les ENSE comprennent également certains ajustements de consolidation liés aux différences sur le plan de la constatation des produits entre les différents secteurs d'exploitation. En l'occurrence, ces ajustements de consolidation ont trait au moment où sont constatés les produits liés aux échanges de milles Aéroplan (jusqu'au 14 mars 2007) et à la façon dont ils sont constatés, ainsi qu'au moment où sont constatés les produits tirés des services de maintenance assurés par ACTS (à l'achèvement des contrats de services d'entretien moteurs ou de maintenance des composants, jusqu'au 16 octobre 2007) par rapport au moment où Air Canada et Jazz les passent en charges (c'est-à-dire une fois que les travaux sont terminés). En outre, des ajustements de consolidation ont été apportés relativement au moment où sont constatés les produits et les charges liés aux contrats facturés à l'heure de vol. Depuis le changement de méthode de comptabilisation des participations d'ACE dans Aéroplan et ACTS, ces ajustements de consolidation ne sont plus comptabilisés dans les ENSE. Les impôts sur les bénéfices futurs sont constatés à même les entités imposables concernées et ne sont pas attribués aux entités non imposables.

Les ajustements de consolidation liés à Aéroplan constatés au sein des ENSE pour la période au cours de laquelle Aéroplan a été consolidée visaient surtout les écarts entre les moments où Aéroplan constate ses produits (au moment où des milles sont échangés contre une prime-voyage) et les moments prescrits par la méthode comptable de constatation des produits sur une base consolidée (c'est-à-dire lorsque le transport faisant l'objet de la prime est assuré). En outre, dans le secteur Aéroplan des états financiers consolidés d'ACE, les produits qu'Aéroplan tire de l'échange de milles sont constatés dans les « autres produits », tandis que dans les états financiers consolidés, l'équivalent des milles échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz est constaté dans les « produits passages ». Cela donne lieu à l'élimination de certains montants inscrits au titre des autres produits d'Aéroplan au sein des ENSE, étant donné que, sur une base consolidée, les milles Aéroplan échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz sont constatés dans les « produits passages ». Cela donne également lieu à un ajustement des produits passages comptabilisés au sein des ENSE. Dans les informations sectorielles concernant Aéroplan, le coût constaté par Aéroplan relativement à l'achat de primes est constaté dans les « autres charges d'exploitation ».

L'information financière sectorielle ici présentée s'aligne sur les modes internes de production de l'information financière aux fins de la prise des décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils n'étaient pas apparentés.

Suit un rapprochement entre les montants globaux présentés par chaque secteur d'activité et les montants correspondants des états financiers consolidés :

	Trimestres terminés les 30 septembre								
	Air Canada	ENSE	2008 Total ACE	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	2007* Total ACE
Produits passages	2 766 \$	- \$	2 766 \$	2 660 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 660 \$
Produits fret	139	-	139	132	-	-	-	-	132
Autres produits	170	-	170	142	-	-	71	17	230
Produits externes	3 075	-	3 075	2 934	-	-	71	17	3 022
Produits intersectoriels	-	-	-	20	-	-	173	(193)	-
Total des produits	3 075	-	3 075	2 954	-	-	244	(176)	3 022
Salaires et charges sociales	472	7	479	478	-	-	83	(3)	558
Carburant avions	1 064	-	1 064	716	-	-	-	-	716
Locations avions	67	-	67	66	-	-	-	-	66
Redevances aéroportuaires et de navigation	275	-	275	284	-	-	-	-	284
Maintenance avions	127	-	127	155	-	-	66	(136)	85
Communications et technologies de l'information	69	-	69	70	-	-	4	(3)	71
Restauration et fournitures connexes	86	-	86	88	-	-	-	-	88
Amortissement et désuétude	176	(2)	174	144	-	-	10	(7)	147
Commissions	54	-	54	54	-	-	-	-	54
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	243	-	243	234	-	-	-	-	234
Autres	330	2	332	314	-	-	76	(11)	379
Total des charges d'exploitation	2 963	7	2 970	2 603	-	-	239	(160)	2 682
Bénéfice (perte) d'exploitation	112	(7)	105	351	-	-	5	(16)	340
Intérêts créditeurs	13	6	19	21	-	-	-	4	25
Intérêts débiteurs	(72)	(15)	(87)	(82)	-	-	(4)	(10)	(96)
Intérêts capitalisés	6	-	6	24	-	-	-	-	24
Gain (perte) sur actifs	-	-	-	(2)	-	-	-	4	2
Perte sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	(93)	-	(93)	(2)	-	-	-	-	(2)
Bénéfices (pertes) tirés des participations et autres revenus de placement	-	(19)	(19)	-	-	-	-	27	27
Autres charges hors exploitation	(1)	-	(1)	(4)	-	-	(2)	(1)	(7)
Participation sans contrôle	(2)	32	30	-	-	-	-	(69)	(69)
Gain (perte) de change	(87)	-	(87)	104	-	-	-	-	104
Charge d'impôts sur les bénéfices	(8)	-	(8)	(137)	-	-	-	13	(124)
Bénéfice sectoriel (perte)	(132) \$	(3) \$	(135) \$	273 \$	- \$	- \$	(1) \$	(48) \$	224 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1). Le bénéfice lié à la participation dans ACTS Aéro comptabilisée à la valeur de comptabilisation est constaté au sein des ENSE prospectivement à compter du 16 octobre 2007. Les bénéfices liés aux participations dans Aéroplan et Jazz comptabilisées à la valeur de consolidation sont constatés jusqu'au 9 mai 2008 et jusqu'au 7 février 2008, respectivement. Après ces dates, le bénéfice aux fins de distribution tiré d'Aéroplan et de Jazz est comptabilisé dans les ENSE. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, un résultat de (19) \$ lié aux participations d'ACE comptabilisées à la valeur de consolidation est inscrit dans les bénéfices (pertes) tirés des participations et autres revenus de placement.

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre								
	Air Canada	ENSE	2008 Total ACE	Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	2007* Total ACE
Produits passages	7 531 \$	- \$	7 531 \$	7 133 \$	- \$	- \$	- \$	15 \$	7 148 \$
Produits fret	402	-	402	407	-	-	-	-	407
Autres produits	650	1	651	479	198	3	184	(113)	751
Produits externes	8 583	1	8 584	8 019	198	3	184	(98)	8 306
Produits intersectoriels	1	(1)	-	114	3	610	571	(1 298)	-
Total des produits	8 584	-	8 584	8 133	201	613	755	(1 396)	8 306
Salaires et charges sociales	1 433	29	1 462	1 452	17	139	259	15	1 882
Carburant avions	2 627	-	2 627	1 937	-	125	-	(124)	1 938
Locations avions	199	-	199	220	-	57	-	(16)	261
Redevances aéroportuaires et de navigation	771	-	771	784	-	80	-	(81)	783
Maintenance avions	502	-	502	584	-	50	224	(510)	348
Communications et technologies de l'information	214	-	214	208	7	2	12	(13)	216
Restauration et fournitures connexes	244	-	244	246	-	6	-	-	252
Amortissement et désuétude	520	(6)	514	408	3	9	30	(8)	442
Commissions	154	-	154	164	-	-	-	-	164
Contrat d'achat de capacité conclu avec Jazz	711	-	711	696	-	-	-	(386)	310
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	-	-	-	15	-	15
Autres	1 102	8	1 110	1 073	134	83	198	(200)	1 288
Total des charges d'exploitation	8 477	31	8 508	7 772	161	551	738	(1 323)	7 899
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'élément suivant	107	(31)	76	361	40	62	17	(73)	407
Provision pour les enquêtes sur les transports de fret	(125)	-	(125)	-	-	-	-	-	-
Bénéfice (perte) d'exploitation	(18)	(31)	(49)	361	40	62	17	(73)	407
Intérêts créditeurs	46	21	67	70	3	2	-	11	86
Intérêts débiteurs	(231)	(39)	(270)	(259)	(3)	(3)	(14)	(36)	(315)
Intérêts capitalisés	31	-	31	88	-	-	-	-	88
Gain (perte) sur actifs	(29)	990	961	19	-	-	-	8	27
Gain sur instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	60	-	60	26	-	-	-	-	26
Bénéfices (pertes) tirés des participations et autres revenus de placement	-	(2)	(2)	-	-	-	-	54	54
Autres produits (charges) hors exploitation	(3)	1	(2)	(14)	(1)	1	(2)	8	(8)
Participation sans contrôle	(8)	70	62	(6)	-	-	-	(142)	(148)
Gain (perte) de change	(128)	-	(128)	297	-	-	(1)	(1)	295
Charge d'impôts sur les bénéfices	(18)	(199)	(217)	(188)	-	-	-	(54)	(242)
Bénéfice sectoriel (perte)	(298) \$	811 \$	513 \$	394 \$	39 \$	62 \$	- \$	(225) \$	270 \$

*ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan depuis le 14 mars 2007, de Jazz depuis le 24 mai 2007 et d'ACTS Aéro depuis le 16 octobre 2007 (note 1). Le bénéfice lié à la participation dans ACTS Aéro comptabilisée à la valeur de comptabilisation est constaté au sein des ENSE prospectivement à compter du 16 octobre 2007. Les bénéfices liés aux participations dans Aéroplan et Jazz comptabilisées à la valeur de consolidation sont constatés jusqu'au 9 mai 2008 et jusqu'au 7 février 2008, respectivement. Après ces dates, le bénéfice aux fins de distribution tiré d'Aéroplan et de Jazz est comptabilisé dans les ENSE. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, un résultat de (7) \$ lié aux participations d'ACE comptabilisées à la valeur de consolidation est inscrit dans les bénéfices(pertes) tirés des participations et autres revenus de placement.

Pour le troisième trimestre de 2008, le poste Amortissement et désuétude du secteur Air Canada comprend un montant de 163 \$ (483 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) au titre de l'amortissement d'immobilisations corporelles.

Pour 2007, ce poste est ventilé comme suit : Air Canada : 132 \$ (376 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007), Aéroplan : néant (néant pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007), Jazz : néant (9 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007), ACTS : 2 \$ (6 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007), et ENSE : (2 \$) ((3 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

Informations d'ordre géographique

Produits passages	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Lignes intérieures	1 150 \$	1 140 \$	3 148 \$	3 005 \$
Lignes transfrontalières	467	470	1 455	1 431
Lignes transatlantiques	631	597	1 489	1 434
Lignes transpacifiques	328	309	775	759
Autres	190	144	664	519
	2 766 \$	2 660 \$	7 531 \$	7 148 \$

Produits fret	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007*	2008	2007*
Lignes intérieures	27 \$	28 \$	77 \$	79 \$
Lignes transfrontalières	5	6	14	19
Lignes transatlantiques	49	51	167	158
Lignes transpacifiques	46	39	110	122
Autres	12	8	34	29
	139 \$	132 \$	402 \$	407 \$

* ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière de Jazz depuis le 24 mai 2007 (note 1).

Les produits passages et fret correspondent aux produits tirés des vols ayant leurs points de départ et de destination dans un pays ou une région spécifique. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Asie. Les autres produits passages et fret concernent les vols ayant leurs points de départ et de destination principalement en Amérique du Sud, dans la région du Pacifique Sud et dans les Antilles. Les autres produits d'exploitation proviennent principalement de clients situés au Canada. Les produits passages comprennent aussi des produits tirés d'Aéroplan liés aux primes Aéroplan, après déduction de l'achat de 73 \$ de milles Aéroplan pour le troisième trimestre de 2008 (143 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008) et de 61 \$ de milles Aéroplan pour le troisième trimestre de 2007 (123 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2007).

Informations sur les actifs sectoriels

	30 septembre 2008		
	Air Canada	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	497 \$	824 \$	1 321 \$
Placements à court terme	617	-	617
	1 114 \$	824 \$	1 938 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (ACTS Aéro)	- \$	64 \$	64 \$
Nouvelles immobilisations – pour la période de neuf mois	733 \$	- \$	733 \$
Actif total	11 339 \$	587 \$	11 926 \$

	31 décembre 2007		
	Air Canada	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	527 \$	1 773 \$	2 300 \$
Placements à court terme	712	127	839
	1 239 \$	1 900 \$	3 139 \$
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation (Aéroplan, Jazz, ACTS Aéro)	- \$	(56) \$	(56) \$
Nouvelles immobilisations a)	2 596 \$	- \$	2 622 \$
Actif total	11 820 \$	1 934 \$	13 754 \$

a) Le total consolidé tient compte de nouvelles immobilisations de 10 \$ au titre de Jazz et de 16 \$ au titre d'ACTS, ces deux entités étant considérées comme des secteurs jusqu'au 24 mai 2007 et jusqu'au 16 octobre 2007, respectivement.

L'actif total des ENSE est présenté après déduction des éliminations intersociétés entre chacun des secteurs et ACE.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au 30 septembre 2008, ACE détient une participation de 75 % dans Air Canada. Air Canada est appelée à conclure diverses opérations commerciales avec ACTS Aéro, entité apparentée d'ACE. Par suite de la vente des parts de Jazz le 24 janvier 2008 et de la résiliation de la convention des porteurs de parts le 7 février 2008, ACE n'a plus d'influence notable sur Jazz. Voir la note 13, « Contrat d'achat de capacité », pour un résumé des opérations conclues en vertu du CAC de Jazz. Par suite de la vente de parts d'Aéroplan effectuée le 24 avril 2008 et de la résiliation de la convention des porteurs de parts le 9 mai 2008, ACE n'a plus d'influence notable sur Aéroplan.

Les soldes d'opérations entre apparentés résultent principalement de la prestation de services, y compris la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre. Les soldes d'opérations commerciales entre apparentés sont assortis de modalités prévoyant le paiement dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

Les soldes d'opérations entre apparentés attribuables à l'application des ententes entre apparentés s'établissent comme suit :

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Débiteurs		
ACTS Aéro (Air Canada)	88 \$	75 \$
Maintenance payée d'avance		
ACTS Aéro (Air Canada)	7 \$	24 \$
Créditeurs et charges à payer		
ACTS Aéro (Air Canada)	45 \$	88 \$

Voir la note 13, « Contrat d'achat de capacité de Jazz », pour de plus amples informations sur les opérations conclues avec Jazz. Jusqu'au 15 octobre 2007, les résultats et la situation financière d'ACTS sont consolidés au sein d'ACE (note 8). Suit le sommaire des produits et des charges liés à des opérations entre apparentés avec ACTS Aéro :

	Trimestre terminé le 30 septembre 2008	Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008
Produits		
Produits de location d'immeubles (ACTS Aéro)	4 \$	22 \$
Produits tirés de services de technologies de l'information (ACTS Aéro)	4	11
Produits tirés de services généraux et autres (ACTS Aéro)	3	20
	11 \$	53 \$
Charges		
Charges de maintenance liées aux services d'ACTS Aéro	93 \$	368 \$
Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'ACTS Aéro	(57)	(192)
	36 \$	176 \$

Voir la note 15, « Événements postérieurs à la date du bilan » pour de plus amples renseignements concernant une nouvelle entente avec Aveos.

Vacances Air Canada

En 2007, ACE a vendu à Air Canada la participation de 49 % qu'elle détenait encore dans Vacances Air Canada pour un produit de 10 \$. Air Canada détient à présent Vacances Air Canada en propriété exclusive et la participation indirecte d'ACE dans Vacances Air Canada a été ramenée de 87,25 % à 75 %. Par suite de la vente, ACE a comptabilisé un gain de dilution de 3 \$ dans le poste « Autres produits (charges) hors exploitation » relativement à la participation sans contrôle dans Air Canada.

Air Canada

Au troisième trimestre de 2008, ACTS SEC a liquidé certains contrats conclus avec Air Canada, pour un montant de 8 \$, dans le cadre de la monétisation d'ACTS SEC effectuée en octobre 2007. Ces contrats ont été comptabilisés comme des opérations sur capitaux propres ayant donné lieu à une perte de dilution de 2 \$, comptabilisée dans la participation sans contrôle.

10. ENGAGEMENTS

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles découlant des contrats de location-exploitation et des dépenses en immobilisations faisant l'objet d'engagements d'Air Canada au 30 septembre 2008.

	Reste de 2008	2009	2010	2011	2012	Par la suite	Total
Obligations liées aux contrats de location-exploitation	78 \$	317 \$	307 \$	240 \$	221 \$	774 \$	1 937 \$
Dépenses en immobilisations faisant l'objet d'engagements	51	149	86	87	471	3 897	4 741
	129 \$	466 \$	393 \$	327 \$	692 \$	4 671 \$	6 678 \$

Appareils 777 de Boeing

Air Canada s'attend à ce que la livraison de deux appareils 777 de Boeing, prévue initialement au troisième trimestre de 2008, soit reportée à 2009 par Boeing. Les prévisions de dépenses en immobilisations d'Air Canada ont été modifiées pour rendre compte de ce retard.

Appareils 787 de Boeing

Boeing a avisé Air Canada que la livraison du premier appareil 787, prévue initialement en février 2010, était reportée à janvier 2012, et que les livraisons supplémentaires, qui devaient au départ s'échelonner entre 2010 et 2014, étaient reportées d'environ deux ans à deux ans et demi. Les prévisions de dépenses en immobilisations d'Air Canada, y compris les acomptes avant livraison, ont été modifiées pour rendre compte de ce retard.

11. ÉVENTUALITÉS

Enquêtes des autorités en matière de concurrence sur les transports de fret

La Commission européenne, le département de la Justice des États-Unis et le Bureau de la concurrence du Canada, entre autres autorités en matière de concurrence, enquêtent actuellement sur des pratiques de tarification des transports de fret qui seraient éventuellement anticoncurrentielles, notamment l'imposition de suppléments carburant par un certain nombre de transporteurs aériens et d'exploitants de services de fret, y compris Air Canada. Certains d'entre eux, dont Air Canada, ont reçu un énoncé des objections de la Commission européenne qui présente l'évaluation préliminaire de son enquête à cet égard. Air Canada a communiqué sa réponse à l'énoncé des objections. Les autorités en matière de concurrence ont demandé des renseignements à Air Canada dans le cadre de leurs enquêtes. Air Canada collabore à ces enquêtes qui sont susceptibles d'entraîner des actions en justice à son encontre et à l'encontre d'un certain nombre de compagnies aériennes et de transporteurs de fret de divers territoires de compétence. En outre, Air Canada a été citée comme partie défenderesse dans un certain nombre d'actions collectives engagées devant le tribunal fédéral de première instance aux États-Unis ainsi qu'au Canada relativement à ces allégations.

Au cours du premier trimestre de 2008, Air Canada a constaté une provision d'un montant estimatif provisoire de 125 \$. Cette estimation se fonde sur l'avancement actuel des enquêtes et des procédures ainsi que de l'évaluation par Air Canada de l'issue possible de certaines d'entre elles. La provision n'est pas liée aux procédures de tous les territoires de compétence, mais seulement des endroits où elle dispose de suffisamment d'information pour en établir une. La direction a déterminé qu'il est actuellement impossible de prédire avec certitude l'issue de toutes les procédures. D'autres provisions substantielles pourraient devoir être constituées.

12. GESTION DU CAPITAL

ACE est une société de portefeuille chapeautant des sociétés du secteur du transport aérien qui détient, au 30 septembre 2008, une participation majoritaire dans Air Canada et une participation sans contrôle dans ACTS Aéro. ACE gère son capital au niveau de la société mère séparément du capital de sa filiale, Air Canada. Les conseils d'administration d'ACE et d'Air Canada approuvent les objectifs et les politiques de gestion du capital d'ACE ou d'Air Canada, selon le cas. Aux fins des obligations d'information sur la gestion du capital, la Société a présenté de façon séparée les informations sur ACE et sur Air Canada. L'information concernant ACE est fournie au niveau de la société mère comme si ses participations n'étaient pas consolidées tandis que pour Air Canada, l'information présentée repose sur ses états financiers consolidés.

ACE

ACE considère le capital comme la somme de la dette de la société mère, qui est composée des obligations convertibles, des actions privilégiées convertibles, de la participation sans contrôle et des capitaux propres. Cette définition du capital, utilisée par la direction, pourrait ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres sociétés ouvertes. Suit un sommaire du capital géré par ACE, tiré du bilan consolidé :

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Obligations de premier rang convertibles*	283 \$	273 \$
Actions privilégiées convertibles*	200	182
Participation sans contrôle	695	757
Capitaux propres*	1 658	3 217
Capital	2 836 \$	4 429 \$

*Aux fins comptables, les obligations de premier rang convertibles et les actions privilégiées convertibles sont présentées comme des instruments hybrides. Les valeurs comptables attribuées aux options de conversion des porteurs d'obligations de premier rang et d'actions privilégiées, incluses dans les capitaux propres au 30 septembre 2008, s'élèvent respectivement à 90 \$ (90 \$ au 31 décembre 2007) et 117 \$ (117 \$ au 31 décembre 2007).

La stratégie d'affaires d'ACE, qui vise à créer de la valeur pour les actionnaires et à leur rembourser du capital, influence les objectifs de la Société en matière de gestion du capital.

Conformément à la stratégie d'ACE visant à créer de la valeur pour les actionnaires, au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, ACE a vendu les 40,3 millions de parts restantes du Fonds de revenu Aéroplan pour un produit net de 692 \$ et a réalisé un gain à la cession de 830 \$ (684 \$ après impôts). ACE a également vendu les 24,7 millions de parts restantes du Fonds de revenu Jazz Air pour un produit net de 182 \$ et a réalisé un gain à la cession de 167 \$ (133 \$ après impôts). Au 30 septembre 2008, ACE conserve des participations dans Air Canada (75,0 %) et ACTS Aéro (27,8 %). ACE ne détient plus aucune participation dans Aéroplan ou Jazz.

Au deuxième trimestre de 2008, ACE a remboursé du capital à ses actionnaires en procédant à une offre de rachat substantielle en vertu de laquelle ACE a racheté aux fins d'annulation 22,7 millions d'actions ordinaires pour un coût d'acquisition total de 500 \$.

Au premier trimestre de 2008, ACE a remboursé du capital à ses actionnaires en procédant à une offre de rachat substantielle en vertu de laquelle ACE a racheté aux fins d'annulation 49,9 millions d'actions ordinaires pour un coût d'acquisition total de 1 498 \$.

Au 30 septembre 2008, le capital d'ACE s'élève à 2 836 \$, en baisse de 1 593 \$ par rapport au capital de 4 429 \$ établi au 31 décembre 2007. Cette baisse est principalement attribuable aux offres de rachat. Au 30 septembre 2008, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme non consolidés d'ACE ont totalisé 824 \$ (1 900 \$ au 31 décembre 2007).

Air Canada

Air Canada considère le capital comme la somme de la dette à long terme, de la participation sans contrôle, des contrats de location-exploitation capitalisés et des capitaux propres. Air Canada a conclu des ententes de financement avant livraison au titre des livraisons futures et, comme les appareils n'ont pas encore été livrés, cette dette est exclue du calcul du capital. Air Canada inclut dans le capital les contrats de location capitalisés, mesure couramment utilisée dans le secteur pour attribuer une valeur aux obligations locatives. La valeur correspond à la charge annualisée de location des appareils multipliée par 7,5, coefficient couramment utilisé dans le secteur du transport aérien. La mesure utilisée ne reflète pas nécessairement la juste valeur ou la valeur actualisée nette liée aux paiements minimaux futurs au titre des obligations locatives, car elle ne repose pas sur les paiements contractuels résiduels et le coefficient peut ne pas tenir compte des taux d'actualisation implicites dans les contrats de location ou des taux en vigueur pour des obligations analogues assorties de conditions et de risques semblables. Cette définition du capital, utilisée par la direction, pourrait ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Air Canada surveille aussi son ratio dette nette ajustée-total de la dette nette et des capitaux propres. La dette nette ajustée correspond à la somme de la dette à long terme, de la participation sans contrôle et des contrats de location-exploitation capitalisés moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme.

Air Canada gère son capital en fonction des principaux objectifs suivants :

- Planifier les obligations de remboursement afin qu'elles cadrent avec la durée de vie prévue des principaux actifs générateurs de produits d'Air Canada.
- Veiller à ce qu'Air Canada ait accès au capital afin de financer son programme de renouvellement et de remise en état du parc aérien et veiller à ce que les niveaux de trésorerie soient suffisants pour pallier la détérioration de la situation économique, le cas échéant.
- Maintenir un équilibre adéquat entre le capital provenant d'emprunts et le capital provenant d'investisseurs, selon l'évaluation donnée par le ratio dette nette ajustée-total de la dette nette et des capitaux propres.
- Maintenir la qualité de crédit d'Air Canada afin de lui faciliter l'accès aux marchés financiers à des taux d'intérêt concurrentiels.

Dans le but de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, Air Canada prend les mesures suivantes : elle modifie parfois le type de capital auquel elle a recours, notamment en optant pour l'achat au lieu de la location, elle reporte ou annule des dépenses liées au matériel volant en n'exerçant pas les options disponibles ou en vendant les options qu'elle détient sur des appareils et elle émet des titres d'emprunts ou de capitaux propres, le tout selon les conditions du marché et les modalités des ententes sous-jacentes conclues avec des tiers.

Au 30 septembre 2008 et au 31 décembre 2007, le capital total d'Air Canada est le suivant :

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Dette à long terme et obligations locatives	3 962 \$	4 006 \$
Partie à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives	408	413
Participation sans contrôle	4 370	4 419
Contrats de location-exploitation capitalisés	192	184
Moins : financement avant livraison compris dans la dette à long terme	1 958	2 115
	(140)	(521)
Dette ajustée et participation sans contrôle	6 380	6 197
Capitaux propres	2 049	2 443
Capital total	8 429 \$	8 640 \$
Dette ajustée et participation sans contrôle	6 380 \$	6 197 \$
Moins : trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	(1 114)	(1 239)
Dette nette ajustée et participation sans contrôle	5 266 \$	4 958 \$
Ratio dette nette ajustée-total de la dette nette ajustée et des capitaux propres	72,0 %	67,0 %

La détérioration du ratio par rapport au 31 décembre 2007 est attribuable principalement à la diminution des capitaux propres constatée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

13. CONTRAT D'ACHAT DE CAPACITÉ DE JAZZ

Air Canada et Jazz sont parties au contrat d'achat de capacité (« CAC ») de Jazz. Aux termes de ce contrat, Air Canada achète la quasi-totalité de la capacité du parc aérien de Jazz à des tarifs prédéterminés, et rembourse à Jazz, sans majoration, certains coûts refacturés visés par le CAC de Jazz, comprenant la charge de carburant ainsi que les redevances aéroportuaires et de navigation. Les frais comportent un volet variable, qui est fonction de l'utilisation des appareils de Jazz, et un volet fixe. Ils sont présentés dans la catégorie concernée des charges d'exploitation, dans les résultats d'Air Canada. Voir la note 22, « Opérations entre apparentés », des états financiers consolidés annuels de 2007 de la Société pour de plus amples informations sur le CAC de Jazz. ACE a consolidé les résultats de Jazz jusqu'au 24 mai 2007 (note 1).

Les montants liés au CAC et les coûts refacturés pour la période sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Frais au titre du CAC de Jazz	243 \$	234 \$	711 \$	696 \$
Coûts refacturés de Jazz pour le carburant	131	84	339	236
Coûts refacturés de Jazz au titre des redevances aéroportuaires	53	54	153	153
Autres coûts refacturés de Jazz	4	5	25	25
	431 \$	377 \$	1 228 \$	1 110 \$

14. RAPPROCHEMENT DES PCGR DU CANADA ET DES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de la Société ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), qui diffèrent à certains égards des principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Les tableaux et les informations présentés ci-après représentent le rapprochement des principaux éléments établis selon les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada. Pour une analyse complète des différences entre les PCGR des États-Unis et les PCGR du Canada, voir la note 23 des états financiers consolidés annuels d'ACE pour l'exercice 2007.

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Bénéfice (perte) de la période selon les PCGR du Canada	(135) \$	224 \$	513 \$	270 \$
Titres convertibles 2)	60	28	132	137
Instruments financiers dérivés 3)	(392)	11	(117)	52
Distributions	-	-	-	9
Rémunération à base d'actions	-	(1)	-	(3)
Locations avions	(1)	(1)	(3)	(3)
Amortissement des actifs incorporels	(7)	(18)	(20)	(21)
Avantages postérieurs à l'emploi 5)	(4)	(4)	(8)	10
Régimes de retraite 4)	(1)	-	-	-
Vente de parts du Fonds de revenu Jazz 7)	-	-	12	-
Vente de parts du Fonds de revenu Aéroplan 6)	-	-	(87)	-
Participation sans contrôle 9)	76	2	32	(6)
Ajustements du résultat de la période avant l'élément suivant	(269)	17	(59)	175
Ajustement des impôts sur les bénéfices	98	4	32	31
Ajustements du résultat de chaque période selon les PCGR des États-Unis	(171)	21	(27)	206
Résultat de la période selon les PCGR des États-Unis	(306) \$	245 \$	486 \$	476 \$
Total du résultat étendu de la période selon les PCGR du Canada	(423) \$	224 \$	413 \$	272 \$
Ajustements du résultat de chaque période selon les PCGR des États-Unis	(171)	21	(27)	206
Régimes de retraite à prestations déterminées : a) 4)				
Gain (perte) actuariel net créé au cours de la période	(64)	-	(237)	703
Amortissement de la perte actuarielle nette compris dans la charge nette de retraite	1	-	2	3
Régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de revenu Jazz Air 7)	-	-	2	-
Instruments financiers dérivés a) 3)	288	(8)	100	(32)
Total du résultat étendu de la période selon les PCGR des États-Unis	(369) \$	237 \$	253 \$	1 152 \$
Résultat par action – PCGR des États-Unis 10)				
- de base	(8,92) \$	2,32 \$	9,41 \$	4,46 \$
- dilué	(8,92) \$	1,95 \$	6,78 \$	3,89 \$

a) Tous les autres éléments du résultat étendu présentés sont nets d'impôts.

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Actifs incorporels		
Solde selon les PCGR du Canada	669 \$	647 \$
Écart d'acquisition	883	889
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 552 \$	1 536 \$
Dépôts et autres actifs		
Solde selon les PCGR du Canada	548 \$	578 \$
Locations avions	(10)	(6)
Titres convertibles 2)	4	6
Charges de financement reportées	43	42
Ajustement de l'actif des régimes de retraite 4)	430	293
Placement dans le Fonds de revenu Jazz Air 7)	-	(14)
Placement dans ACTS	10	10
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 025 \$	909 \$
Créditeurs et charges à payer		
Solde selon les PCGR du Canada	1 391 \$	1 249 \$
Ajustement du passif au titre des régimes de retraite 4)	(221)	(90)
Obligations convertibles – dérivé intégré 2)	-	47
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 170 \$	1 206 \$
Partie échéant à moins d'un an de la dette à long terme et des obligations locatives		
Solde selon les PCGR du Canada	408 \$	686 \$
Titres convertibles 2)	-	17
Solde selon les PCGR des États-Unis	408 \$	703 \$
Dette à long terme et obligations locatives		
Solde selon les PCGR du Canada	4 245 \$	4 006 \$
Titres convertibles 2)	12	-
Charges de financement reportées	43	42
Solde selon les PCGR des États-Unis	4 300 \$	4 048 \$
Actions privilégiées convertibles		
Solde selon les PCGR du Canada	200 \$	182 \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles 2)	(200)	(182)
Solde selon les PCGR des États-Unis	- \$	- \$
Impôts sur les bénéfices futurs		
Solde selon les PCGR du Canada	50 \$	50 \$
Écart d'acquisition	112	112
Solde selon les PCGR des États-Unis	162 \$	162 \$

Certains éléments au 31 décembre 2007 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation du trimestre considéré.

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		
Solde selon les PCGR du Canada	1 460 \$	1 824 \$
Ajustement du passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires 4)	349	(154)
Ajustement du passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires – date d'évaluation anticipée 4)	13	-
Ajustement des prestations de retraite découlant de la provision pour moins-value 4)	(1)	(1)
Avantages postérieurs à l'emploi 5)	(78)	(86)
Avantages postérieurs à l'emploi – date d'évaluation anticipée 5)	4	-
Solde selon les PCGR des États-Unis	1 747 \$	1 583 \$
Autres passifs à long terme		
Solde selon les PCGR du Canada	367 \$	483 \$
Actions privilégiées convertibles – dérivé intégré 2)	16	81
Placement dans le Fonds de revenu Aéroplan 6)	-	(87)
Solde selon les PCGR des États-Unis	383 \$	477 \$
Participation sans contrôle		
Solde selon les PCGR du Canada	695 \$	757 \$
Quote-part du résultat attribuée à la participation sans contrôle 9)	(19)	17
Participation sans contrôle additionnelle – Air Canada	202	202
Solde selon les PCGR des États-Unis	878 \$	976 \$
Capitaux propres temporaires		
Solde selon les PCGR du Canada	- \$	- \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles 2)	235	219
Solde selon les PCGR des États-Unis	235 \$	219 \$

Certains éléments au 31 décembre 2007 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation du trimestre considéré.

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Capitaux propres		
Capital social et autres capitaux propres		
Solde selon les PCGR du Canada	307 \$	450 \$
Reclassement des actions privilégiées convertibles et des obligations convertibles 2)	(207)	(207)
Impôts sur les bénéfices futurs	(19)	(19)
Écart d'acquisition constaté au passage à la comptabilité nouveau départ	1 596	1 596
Distributions	(7)	(7)
Provisions liées à la main-d'œuvre	(23)	(23)
Offres de rachat substantielles 8)	(1 052)	-
Solde du capital social et autres capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	595 \$	1 790 \$
Surplus d'apport		
Solde selon les PCGR du Canada	164 \$	504 \$
Déconsolidation d'Aéroplan	(260)	(260)
Distributions	(33)	(33)
Rachat des obligations convertibles	(1)	(1)
Offres de rachat substantielles 8)	199	-
Solde du surplus d'apport selon les PCGR des États-Unis	69 \$	210 \$
Bénéfices non répartis		
Solde selon les PCGR du Canada	1 233 \$	2 209 \$
Titres convertibles 2)	(73)	(57)
Offres de rachat substantielles 8)	853	-
Changement de la date d'évaluation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires 4)	(13)	-
Changement de la date d'évaluation des régimes de retraite et d'avantages complémentaires – participation sans contrôle	3	-
Changement de la date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi 5)	(4)	-
Changement de la date d'évaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi – participation sans contrôle	1	-
Ajustements du résultat de l'exercice	(27)	203
Ajustements cumulatifs au titre d'exercices précédents :		
Rémunération à base d'actions	-	6
Impôts sur les bénéfices futurs	54	24
Écart d'acquisition	(94)	(94)
Amortissement des actifs incorporels	(39)	(11)
Instruments financiers dérivés	88	(30)
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires	1	-
Avantages postérieurs à l'emploi	65	48
Locations avions	(7)	(3)
Distributions	13	4
Provisions liées à la main-d'œuvre	23	23
Gain de dilution lié à Jazz	(41)	(41)
Gain de dilution lié à Air Canada	(202)	(202)
Titres convertibles	90	(45)
Placement secondaire de parts d'Aéroplan	(48)	-
Placement secondaire de parts de Jazz	30	-
Monétisation d'ACTS	(31)	-
Participation sans contrôle	(20)	-
Solde des bénéfices non répartis selon les PCGR des États-Unis	1 855 \$	2 034 \$

Certains éléments au 31 décembre 2007 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation du trimestre considéré.

	30 septembre 2008	31 décembre 2007
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde selon les PCGR du Canada	(46) \$	54 \$
Ajustements du résultat étendu de l'exercice a) :		
Régimes de retraite à prestations déterminées 4) :		
Gain (perte) actuariel net créé pendant la période	(237)	484
Amortissement de la perte actuarielle nette compris dans la charge nette de retraite	2	3
Régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de revenu Jazz Air 7)	2	7
Instruments financiers dérivés 3)	100	(82)
Ajustements cumulatifs du résultat étendu au titre d'exercices précédents a) :		
Ajustement au titre du passif minimal découlant des régimes de retraite	-	(90)
Ajustement des prestations de retraite et des avantages complémentaires	270	(127)
Régimes de retraite à prestations déterminées de Fonds de revenu Jazz Air	(2)	(9)
Instruments financiers dérivés 3)	(56)	26
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	33 \$	266 \$
Solde des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis	2 552 \$	4 300 \$

a) Tous les autres éléments du résultat étendu présentés sont nets d'impôts.

Certains éléments au 31 décembre 2007 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation du trimestre considéré.

1. Évaluations de la juste valeur

En septembre 2006, le FASB a publié le *FASB Statement 157, Fair Value Measurements* (« FAS 157 »), qui s'applique aux états financiers des exercices ouverts après le 15 novembre 2007 et aux périodes intermédiaires couvertes par ces exercices. La norme définit la juste valeur, établit un cadre permettant d'évaluer la juste valeur et étend l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. À compter de l'exercice 2008, la Société a choisi d'adopter une partie du FAS 157 aux termes de la *FASB Staff Position No. FAS 157-2*, qui reporte la date d'entrée en vigueur du FAS 157 aux exercices ouverts après le 15 novembre 2008. Cette disposition s'applique à toutes les évaluations non récurrentes de la juste valeur des actifs et des passifs non financiers qui sont constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers sur une base non récurrente, ce qui comprend les éléments évalués à la juste valeur lors de tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, les obligations au titre de la mise hors service d'immobilisations évaluées initialement à la juste valeur, les coûts de sortie et de cession évalués initialement à la juste valeur et les éléments évalués initialement à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

L'application, à compter du 1^{er} janvier 2008, du FAS 157 aux actifs et aux passifs financiers n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société. La Société est à évaluer l'effet de l'application du FAS 157 aux actifs et aux passifs non financiers sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation consolidés.

	Évaluations de la juste valeur à la date des états financiers selon			
	30 septembre 2008	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données significatives observables (niveau 2)	Données significatives inobservables (niveau 3)
Actifs financiers				
Titres détenus à des fins de transaction				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 321 \$	- \$	1 321 \$	- \$
Placements à court terme	617	-	617	-
Liquidités soumises à restrictions	82	-	82	-
Dépôts et autres actifs				
Liquidités soumises à restrictions	63	-	63	-
Papier commercial adossé à des actifs	29	-	-	29
Instruments dérivés				
Dérivés sur devises	56	-	56	-
Swaps sur devises	5	-	5	-
Swaps de taux d'intérêt	9	-	9	-
Total	2 182 \$	- \$	2 153 \$	29 \$

	Évaluations de la juste valeur à la date des états financiers selon			
	30 septembre 2008	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Autres données significatives observables (niveau 2)	Données significatives inobservables (niveau 3)
Passifs financiers				
Instruments dérivés				
Dérivés liés au carburant ¹⁾	10 \$	- \$	10 \$	- \$
Actions privilégiées convertibles – dérivé intégré	16	-	-	16
Obligations convertibles – dérivé intégré	-	-	-	-
Total	26 \$	- \$	10 \$	16 \$

¹⁾ Les dérivés liés au carburant présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des dérivés désignés comme des éléments de couverture selon les PCGR du Canada, dont la juste valeur de 6 \$, avec position favorable aux contreparties, est fondée sur d'autres données observables significatives (niveau 2).

Les dérivés intégrés dans les actions privilégiées et les obligations convertibles sont considérés comme des passifs financiers de niveau 3. La Société a utilisé un modèle Black-Scholes d'évaluation des options pour déterminer la juste valeur estimative des dérivés intégrés au 30 septembre 2008. Les hypothèses ayant servi à la préparation du modèle Black-Scholes portent sur les estimations du taux d'intérêt sans risque, la volatilité prévue et la durée prévue de l'option.

Pour poser ces hypothèses, la Société a tenu compte des facteurs pertinents comme le calendrier probable de rachat ou de conversion des actions privilégiées et des obligations convertibles de premier rang établi en fonction de la valeur actuelle du cours de l'action de la Société.

Voir la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'ACE pour le troisième trimestre de 2008 pour une description des éléments d'information utilisés pour dégager les données relatives au papier commercial adossé à des actifs.

	Évaluations de la juste valeur à la date des états financiers selon des données significatives inobservables (niveau 3)		
	Papier commercial adossé à des actifs	Actions privilégiées convertibles – dérivé intégré	Obligations convertibles – dérivé intégré
Solde d'ouverture – 31 décembre 2007	29 \$	(81) \$	(47) \$
Total des gains ou des pertes (réalisés ou latents) inclus dans le résultat	-	37	18
Solde de clôture – 31 mars 2008	29	(44)	(29)
Total des gains ou des pertes (réalisés ou latents) inclus dans le résultat	-	(16)	20
Solde de clôture – 30 juin 2008	29	(60)	(9)
Total des gains ou des pertes (réalisés ou latents) inclus dans le résultat	-	44	9
Solde de clôture – 30 septembre 2008	29 \$	(16) \$	- \$
Tranche du total des gains de la période inclus dans le résultat attribuable à la variation des gains latents relatifs aux actifs ou aux passifs encore détenus à la date des états financiers	- \$	65 \$	47 \$

2. Titres convertibles

Actions privilégiées

Selon les PCGR des États-Unis, les actions privilégiées convertibles comportent un dérivé intégré, qui a été constaté séparément à titre d'autre passif à long terme à sa juste valeur de 16 \$ au 30 septembre 2008 (81 \$ au 31 décembre 2007). Les actions privilégiées convertibles ont été à l'origine constatées à 162 \$, soit la valeur du produit qui en a été tiré, moins les frais directement attribuables à leur émission et la juste valeur du dérivé intégré à la date d'émission, et inscrites dans les capitaux propres temporaires, étant donné que les conditions de leur rachat ne relèvent pas uniquement de la volonté de la Société.

Obligations convertibles

Selon les PCGR des États-Unis, le montant constaté initialement au titre des obligations convertibles était de 260 \$, c'est-à-dire le produit reçu avant frais d'émission et la juste valeur du dérivé intégré, à la date d'émission, de 70 \$. Les frais directement liés à l'émission, de 11 \$, sont constatés dans les charges reportées. L'ajustement reflète aussi une diminution du passif lié à la juste valeur du dérivé intégré ainsi qu'une réduction des intérêts débiteurs. Le dérivé intégré est déclaré au titre d'autre passif à long terme à sa juste valeur de néant au 30 septembre 2008 (comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer pour un montant de 47 \$ au 31 décembre 2007).

Suit un résumé de l'incidence des titres convertibles pour le rapprochement des PCGR du Canada et des PCGR des États-Unis :

	Trimestres terminés les 30 septembre			
	Actions privilégiées		Obligations convertibles	
	2008	2007	2008	2007
Gain lié à la variation de la juste valeur du dérivé intégré	44 \$	10 \$	9 \$	12 \$
Crédit aux intérêts débiteurs	6	5	1	1
Total	50 \$	15 \$	10 \$	13 \$

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre			
	Actions privilégiées		Obligations convertibles	
	2008	2007	2008	2007
Gain lié à la variation de la juste valeur du dérivé intégré	65 \$	105 \$	47 \$	14 \$
Crédit aux intérêts débiteurs	17	15	3	3
Total	82 \$	120 \$	50 \$	17 \$

3. Instruments financiers et comptabilité de couverture

Selon les PCGR du Canada, la Société a désigné ses dérivés liés au carburant comme couvertures des flux de trésorerie, tandis que selon les PCGR des États-Unis, elle a choisi de ne pas désigner ses dérivés liés au carburant comme couvertures des flux de trésorerie.

L'ajustement reflète le reclassement, des autres éléments du résultat étendu aux résultats, des « Gains nets (pertes) sur des dérivés liés au carburant visés par l'application de la comptabilité de couverture » selon les PCGR du Canada de (244) \$ (après déduction d'une économie d'impôts de 84 \$) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et de 29 \$ (après déduction d'une charge d'impôts de 44 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008. Il reflète aussi le reclassement, des autres éléments du résultat étendu aux résultats, des « Pertes (gains) réalisés nets sur les dérivés liés au carburant » selon les PCGR du Canada de (44) \$ (après déduction d'une économie d'impôts de 20 \$) pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008 et de (129) \$ (après déduction d'une économie d'impôts de 61 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

4. Régimes de retraite et d'avantages complémentaires

En septembre 2006, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a émis le *FASB Statement 158, Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans, an amendment of FASB Statements No. 87, 88, 106, and 132 (R)* (« FAS 158 »). Le FAS 158 exige de l'employeur : i) qu'il constate à titre d'actif ou de passif l'état de sur-capitalisation ou sous-capitalisation d'un régime à prestations déterminées (autre qu'un régime multi-employeurs) avec constatation de toute variation de cette situation de capitalisation au résultat étendu; ii) évalue la situation de capitalisation d'un régime à la date du bilan de fin d'exercice. Le FAS 158 prescrit en outre d'autres obligations en matière d'information à publier à cet égard.

Situation de capitalisation

L'obligation au titre des PCGR des États-Unis de constater initialement la situation de capitalisation d'un régime à prestations déterminées et de publier plus d'informations en la matière entrant en vigueur à la fin de tout exercice financier se terminant après le 15 décembre 2006.

L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis consiste à inscrire au bilan la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux en regroupant les régimes surcapitalisés séparément des régimes sous-capitalisés et en comptabilisant les montants ainsi obtenus à titre d'actif et de passif, respectivement. La partie à moins d'un an du passif correspond à l'excédent de la valeur actuarielle des avantages inclus dans l'obligation au titre des prestations constituées pour les douze prochains mois sur la juste valeur des actifs des régimes. Les gains ou les pertes actuariels et le coût des services passés ou les crédits créés au cours de la période sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu, nets d'impôts. Selon les PCGR du Canada, ces montants sont inscrits au bilan de la période au cours de laquelle ils ont une incidence sur le bénéfice. En outre, selon les PCGR du Canada, la partie à moins d'un an du passif correspond aux cotisations au titre des services passés devant être versées aux régimes agréés canadiens au cours des douze prochains mois.

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, l'ajustement au titre des PCGR des États-Unis correspond à une diminution de 63 \$ des autres éléments du résultat étendu, à une augmentation de 122 \$ des dépôts et autres actifs et à une augmentation de 121 \$ du passif au titre des prestations de retraite et avantages complémentaires. Cet ajustement tient compte d'une provision pour moins-value de 64 \$ relative au deuxième trimestre de 2008.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, l'ajustement selon les PCGR des États-Unis correspond à une diminution de 235 \$ des autres éléments du résultat étendu, à une augmentation de 137 \$ des dépôts et autres actifs et à une augmentation de 372 \$ du passif au titre des prestations de retraite et avantages complémentaires. L'actif d'impôts connexe de 64 \$ a été contrebalancé par une provision pour moins-value.

Changement de la date d'évaluation

L'exigence, selon les PCGR des États-Unis, d'évaluer à la date du bilan de fin d'exercice de l'employeur l'actif du régime et les obligations au titre des prestations s'applique aux exercices se terminant après le 15 décembre 2008 et elle a été appliquée au premier trimestre de 2008 au moyen des bénéfices non répartis au début de l'exercice. La mise en œuvre du changement au 31 décembre de la date d'évaluation s'est traduite par une augmentation du passif au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires, qui a été compensée par une diminution de 13 \$ du solde d'ouverture des bénéfices non répartis (soit 7 \$ au titre des régimes de retraite et 6 \$ au titre des régimes d'avantages complémentaires de retraite).

Limite de la valeur comptable de l'actif au titre des prestations

Outre l'ajustement ci-dessus relatif à la comptabilisation de la situation de capitalisation d'un régime à prestations déterminées, selon les PCGR du Canada, lorsqu'un régime à prestations déterminées donne lieu à un actif au titre des prestations, l'entité doit constater une provision pour moins-value pour tout excédent de l'actif ajusté au titre des prestations sur les prestations futures prévues. L'actif au titre des prestations doit être présenté au bilan déduction faite de la provision pour moins-value. Une modification de la provision pour moins-value doit être comptabilisée en résultat de l'exercice au cours duquel le changement est survenu. Les PCGR des États-Unis n'autorisent pas la constitution d'une provision pour moins-value. L'ajustement comprend la reprise de la provision pour moins-value comptabilisée en vertu des PCGR du Canada.

Éléments du coût périodique net des régimes à prestations déterminées selon les PCGR des États-Unis

Les éléments du coût périodique net des régimes à prestations déterminées selon les PCGR des États-Unis sont les suivants :

	Trimestres terminés les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus	53 \$	62 \$	17 \$	18 \$
Coûts financiers	175	162	13	12
Rendement attendu de l'actif des régimes	(206)	(192)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement des écarts entre résultats et prévisions	1	2	-	-
Total	23 \$	34 \$	30 \$	30 \$

	Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus	156 \$	192 \$	51 \$	54 \$
Coûts financiers	526	489	39	37
Rendement attendu de l'actif des régimes	(618)	(578)	-	-
Amortissement du coût des services passés	-	-	-	-
Amortissement de l'obligation transitoire nette	-	-	-	-
Amortissement des écarts entre résultats et prévisions	3	6	(4)	(22)
Total	67 \$	109 \$	86 \$	69 \$

En date du 30 septembre 2008, la Société avait versé une cotisation de 333 \$ pour ses régimes de retraite à prestations déterminées. La Société prévoit verser une cotisation supplémentaire de 123 \$ pour le reste de l'exercice 2008.

5. Avantages postérieurs à l'emploi

Selon les PCGR du Canada, les gains et pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi, non cumulatifs, sont amortis sur la période moyenne estimative durant laquelle les prestations seront versées. Selon les PCGR des États-Unis, les gains et pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi, qui sont non cumulatifs, sont compris dans le bénéfice de la période au cours de laquelle ils surviennent.

La mise en œuvre du changement, au 31 décembre, de la date d'évaluation s'est traduite par une augmentation du passif au titre des régimes de retraite et des avantages complémentaires, qui a été compensée par une diminution de 4 \$ des bénéficiaires non répartis d'ouverture découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

6. Cession de parts du Fonds de revenu Aéroplan

Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'ACE pour le troisième trimestre de 2008, le 21 avril 2008, ACE a vendu 20,4 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Aéroplan au prix de 17,50 \$ la part, pour un produit net totalisant 343 \$ pour ACE et un gain de 413 \$ (340 \$ après impôts) selon les PCGR du Canada.

Le 2 juin 2008, ACE a vendu les parts de fiducie restantes du Fonds de revenu Aéroplan pour un produit net de 349 \$ pour ACE et un gain à la vente de 417 \$ (344 \$ après impôts) selon les PCGR du Canada.

Le traitement comptable est le même selon les PCGR des États-Unis et selon les PCGR du Canada. L'écart créé est attribuable à un écart dans la valeur comptable, établie selon les PCGR des États-Unis, du placement dans Aéroplan.

L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis pour la cession du 21 avril 2008 consiste en une diminution du gain à la cession de 44 \$, compensée par une augmentation de 44 \$ de la participation négative, ce qui se traduit par un gain réalisé à la cession de 369 \$ selon les PCGR des États-Unis.

L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis pour la cession du 2 juin 2008 consiste en une diminution du gain à la cession de 43 \$, compensée par une augmentation de 43 \$ de la participation négative, ce qui se traduit par un gain à la cession de 374 \$ selon les PCGR des États-Unis.

7. Cession de parts du Fonds de revenu Jazz Air

Comme il est indiqué à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'ACE pour le troisième trimestre de 2008, le 24 janvier 2008, ACE a vendu 13 millions de parts de fiducie du Fonds de revenu Jazz Air au prix de 7,45 \$ la part, pour un produit net totalisant 97 \$ pour ACE et un gain à la vente de 89 \$ (71 \$ après impôts) selon les PCGR du Canada.

Le 2 juin 2008, ACE a vendu ses parts de fiducie restantes du Fonds de revenu Jazz Air pour un produit net total de 85 \$ pour ACE et un gain à la vente de 78 \$ (62 \$ après impôts). Des gains réalisés nets de 65 \$ (impôts de 14 \$), classés dans les autres éléments du résultat étendu, ont été portés au résultat selon les PCGR du Canada.

Le traitement comptable est le même selon les PCGR des États-Unis et selon les PCGR du Canada. L'écart créé est attribuable à un écart de la valeur comptable du placement dans Jazz selon les PCGR des États-Unis.

L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis pour la cession du 24 janvier 2008 consiste en une augmentation du gain à la cession de 6 \$, une augmentation du placement dans Jazz de 7 \$ et une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 1 \$. Les ajustements se traduisent par un gain à la cession réalisé de 95 \$ selon les PCGR des États-Unis.

Sa participation ayant été ramenée en dessous de 20 % et la convention des porteurs de parts ayant été résiliée le 7 février 2008, ACE n'exerce plus d'influence notable sur Jazz. L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis consiste en une augmentation du placement dans Jazz de 1 \$, compensée par une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 1 \$.

La participation que détenait ACE dans Jazz a été classée comme étant disponible à la vente et les variations latentes de la juste valeur pour la période ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu. L'ajustement de la juste valeur inscrit dans les autres éléments du résultat étendu s'est élevé à 71 \$, après impôts de (15 \$) selon les PCGR du Canada au premier trimestre de 2008. L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis pour le premier trimestre de 2008 consiste en une augmentation du placement dans Jazz de 6 \$, compensée par une augmentation des autres éléments du résultat étendu de 6 \$.

L'ajustement au titre des PCGR des États-Unis pour la cession du 2 juin 2008 consiste en une augmentation du gain à la vente de 6 \$, compensée par une diminution des autres éléments du résultat étendu de 6 \$.

8. Offres de rachat substantielles

Offre de rachat substantielle – janvier 2008

Comme il est mentionné à la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés d'ACE pour le troisième trimestre de 2008, ACE a pris livraison, le 10 janvier 2008, pour rachat et annulation d'un total de 40 023 427 actions à droit de vote variable de catégorie A et 9 894 166 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 30,00 \$ l'action pour un coût d'acquisition total de 1 498 \$ conformément aux conditions d'une offre de rachat substantielle.

À l'achat pour annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 115 \$, le surplus d'apport, de 228 \$, et les bénéfices non répartis, de 1 155 \$, selon les PCGR du Canada.

Le traitement comptable est le même selon les PCGR des États-Unis et selon les PCGR du Canada. L'écart créé est attribuable à un écart dans la valeur comptable des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une diminution de 729 \$ du capital social, une augmentation de 138 \$ du surplus d'apport et une augmentation de 591 \$ des bénéfices non répartis.

Offre de rachat substantielle – juin 2008

Le 18 juin 2008, ACE a pris livraison, pour achat et annulation, d'un total de 12 537 084 actions à droit de vote variable de catégorie A et 10 190 187 actions à droit de vote de catégorie B au prix de 22,00 \$ l'action pour un coût d'acquisition total de 500 \$ conformément aux conditions d'une offre substantielle de rachat.

À l'achat pour annulation par ACE des actions à droit de vote variable de catégorie A et des actions à droit de vote de catégorie B, le capital social a diminué de 65 \$, le surplus d'apport, de 101 \$, et les bénéfices non répartis, de 334 \$, selon les PCGR du Canada.

Comme il est indiqué ci-dessus, le traitement comptable est le même selon les PCGR des États-Unis et selon les PCGR du Canada. L'écart créé est attribuable à un écart dans la valeur comptable des capitaux propres selon les PCGR des États-Unis.

L'ajustement selon les PCGR des États-Unis consiste en une diminution de 323 \$ du capital social, une augmentation de 61 \$ du surplus d'apport et une augmentation de 262 \$ des bénéfices non répartis.

9. Participation sans contrôle

L'ajustement de la participation sans contrôle reflète la réduction au titre de la quote-part de 25 % de la participation sans contrôle sur les ajustements des résultats d'Air Canada, ACE détenant une participation directe de 75 % dans Air Canada.

10. Résultat par action

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminés les 30 septembre	
	2008	2007	2008	2007
Numérateur :				
Numérateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Bénéfice (perte) de la période	(306) \$	245 \$	486 \$	476 \$
Appréciation des actions privilégiées convertibles a)	(6)	(4)	(16)	(14)
Numérateur ajusté pour le calcul du résultat par action	(312)	241	470	462
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles b)	6	4	16	14
Obligations convertibles b)	8	6	18	18
Rajout de l'effet antidilutif	(14)	-	-	-
Résultat ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	(312) \$	251 \$	504 \$	494 \$
Dénominateur :				
Dénominateur utilisé pour le calcul du résultat de base par action :				
Nombre moyen pondéré d'actions	35	103	50	103
Effet des titres potentiellement dilutifs :				
Actions privilégiées convertibles	12	11	11	11
Obligations convertibles	13	12	13	11
Options sur actions	-	2	-	2
Rajout de l'effet antidilutif	(25)	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté au titre du résultat dilué par action	35	128	74	127
Résultat de base par action	(8,92) \$	2,32 \$	9,41 \$	4,46 \$
Résultat dilué par action	(8,92) \$	1,95 \$	6,78 \$	3,89 \$

- a) Le bénéfice est réduit pour tenir compte de l'appréciation des actions privilégiées convertibles en vertu des PCGR des États-Unis dans le but de calculer le bénéfice disponible aux porteurs d'actions ordinaires.
- b) L'ajustement du numérateur selon les PCGR des États-Unis diffère de celui du numérateur selon les PCGR du Canada en raison de la différence dans la valeur comptabilisée initialement, comme il est mentionné au point 2, et de la différence dans les taux d'appréciation.

11. Normes comptables récemment publiées s'appliquant à la période considérée
Évaluations de la juste valeur

En septembre 2006, le FASB a publié le *FASB Statement 157, Fair Value Measurements* (« FAS 157 »), qui s'applique aux états financiers des exercices ouverts après le 15 novembre 2007 et aux périodes intermédiaires couvertes par ces exercices. La norme définit la juste valeur, établit un cadre permettant d'évaluer la juste valeur et étend l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. À compter de l'exercice 2008, la Société a choisi d'adopter une partie du FAS 157 aux termes de la *FASB Staff Position No. FAS 157-2*, qui reporte la date d'entrée en vigueur du FAS 157 aux exercices ouverts après le 15 novembre 2008. Cette disposition s'applique à toutes les évaluations non récurrentes de la juste valeur des actifs et des passifs non financiers qui sont constatés ou présentés à la juste valeur dans les états financiers sur une base non récurrente, ce qui comprend les éléments évalués à la juste valeur lors de tests de dépréciation de l'écart d'acquisition, les obligations au titre de la mise hors service d'immobilisations évaluées initialement à la juste valeur, les coûts de sortie et de cession évalués initialement à la juste valeur et les éléments évalués initialement à la juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

L'application, à compter du 1^{er} janvier 2008, du FAS 157 aux actifs et aux passifs financiers n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société. La Société est à évaluer l'effet de l'application du FAS 157 aux actifs et aux passifs non financiers sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation consolidés.

Comptabilisation à la juste valeur des actifs et des passifs financiers

En février 2007, le FASB a publié le *FASB Statement 159, The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities* (« FAS 159 »), qui permet à une entité de mesurer certains actifs et passifs financiers à la juste valeur. En vertu du FAS 159, les entités qui choisissent la comptabilisation à la juste valeur constateront les gains latents et les pertes latentes dans les bénéfices à la date de clôture de la période qui suit. La comptabilisation à la juste valeur peut être appliquée à l'égard de chaque instrument, sous réserve de quelques exceptions, à condition qu'elle le soit à la totalité de l'instrument en question. La norme FAS 159 est entrée en vigueur au premier trimestre de 2008, mais la Société a décidé qu'elle n'appliquerait la comptabilisation à la juste valeur à aucun de ses instruments financiers en cours.

12. Normes comptables récemment publiées

Instruments dérivés et activités de couverture

En mars 2008, le FASB a publié le *FASB Statement 161, Disclosures about Derivative Instruments and Hedging Activities – an amendment of FASB Statement No. 133* (« FAS 161 »), qui modifie les exigences relatives aux informations à fournir sur les instruments dérivés et les activités de couverture. Le FAS 161 exige la fourniture d'informations supplémentaires sur les raisons pour lesquelles une entité utilise des instruments dérivés et la façon dont elle les utilise, sur la façon dont les instruments dérivés et les éléments couverts connexes sont comptabilisés selon le Statement 133 et ses interprétations et sur l'incidence des instruments dérivés et des éléments qu'ils couvrent sur la situation financière de l'entité, sa performance financière et ses flux de trésorerie. La norme FAS 161 s'applique aux états financiers des exercices et des périodes intermédiaires commençant après le 15 novembre 2008. L'adoption de cette norme au premier trimestre de 2009 n'aura pas d'incidence notable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. La Société est à évaluer les effets de cette norme sur les informations à fournir.

Détermination de la durée de vie utile des actifs incorporels

En avril 2008, le FASB a publié le *FSP FAS 142-3, Determination of the Useful Life of Intangible Assets* (« FSP FAS 142-3 »), qui modifie la liste des facteurs dont une entité doit tenir compte lorsqu'elle formule des hypothèses de renouvellement ou de prolongement servant à déterminer la durée de vie utile des actifs incorporels comptabilisés selon le *Statement 142*. La nouvelle norme s'applique : 1) aux actifs incorporels qui sont acquis soit individuellement soit au sein d'un groupe d'autres actifs et 2) aux actifs incorporels qui sont acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ou d'acquisitions d'actifs.

Le FSP FAS 142-3 s'applique aux états financiers des exercices et périodes intermédiaires pour tous les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. La norme sur la détermination de la durée de vie utile d'un actif incorporel comptabilisé ne doit être appliquée prospectivement qu'aux actifs incorporels acquis après la date d'entrée en vigueur du FSP, mais les exigences en matière d'informations à fournir doivent être appliquées prospectivement à tous les actifs incorporels comptabilisés à compter de la date d'entrée en vigueur du FSP FAS 142-3. L'adoption anticipée de la norme est interdite.

La Société est à évaluer les effets possibles, s'il en est, du FSP FAS 142-3 sur ses états financiers.

Comptabilisation des instruments d'emprunt convertibles qui peuvent être réglés en trésorerie à la conversion (y compris dans le cas d'un règlement partiel en trésorerie)

En mai 2008, le FASB a publié le *FSP APB 14-1, Accounting for Convertible Debt Instruments That May Be Settled in Cash upon Conversion (Including Partial Cash Settlement)* (« FSP APB 14-1 »), qui porte sur la comptabilisation des titres d'emprunt convertibles qui, à la conversion, peuvent être réglés par l'émetteur entièrement ou partiellement en trésorerie (c'est-à-dire que si l'investisseur opte pour la conversion, l'émetteur a le droit de payer une partie ou la totalité de la valeur de conversion en trésorerie plutôt que de régler la valeur de conversion entièrement en actions).

Le FSP APB 14-1 donne des précisions sur la comptabilisation des instruments d'emprunt convertibles qui peuvent être réglés en trésorerie à la conversion et il prescrit que les émetteurs de ces instruments doivent comptabiliser à part les éléments de passif et de capitaux propres de façon à refléter le taux d'emprunt de la dette non convertible de l'entité lorsque les intérêts sont comptabilisés au cours de périodes ultérieures.

Le FSP APB 14-1 ne modifie pas la méthode de comptabilisation de types de titres d'emprunt convertibles plus classiques, qui ne peuvent être réglés en trésorerie. Le FSP APB 14-1 ne s'applique pas non plus si, selon les PCGR en vigueur pour les dérivés, la caractéristique de conversion intégrée doit être comptabilisée de façon distincte du reste de l'instrument.

Le FSP APB 14-1 s'applique à tous les exercices et périodes intermédiaires pour tous les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. Il doit être appliqué avec effet rétroactif à tous les exercices et périodes antérieurs présentés — même si l'instrument est arrivé à échéance, a été converti ou est éteint à la date d'entrée en vigueur du FSP APB 14-1.

La Société est à évaluer les effets possibles, s'il en est, du FSP APB 14-1 sur ses états financiers.

Détermination de la question de savoir si un instrument (ou une caractéristique intégrée) est indexé aux capitaux propres de l'entité

En juin 2008, le Emerging Issues Task Force a publié l'*EITF Issue No. 07-5, Determining Whether an Instrument (or an Embedded Feature) Is Indexed to an Entity's Own Stock* (« EITF 07-5 »).

Les instruments visés par cette norme peuvent comprendre des clauses de contrat qui mettent en question le fait que l'instrument ou la caractéristique intégrée est indexé aux capitaux propres de l'entité. Un instrument dérivé ou une caractéristique intégrée qui est réputé indexé aux capitaux propres d'une entité peut être dispensé des exigences du Statement 133 pour les dérivés. De plus, un instrument autonome qui est indexé aux capitaux propres d'une société peut toujours être classé dans les capitaux propres selon l'*EITF Issue 00-19*.

Un consensus a été dégagé sur les points suivants :

- La façon dont une entité doit évaluer si un instrument (ou une caractéristique intégrée) est indexé à ses capitaux propres.
- L'incidence de la devise dans laquelle le prix d'exercice d'un instrument financier lié aux capitaux propres (ou d'une caractéristique intégrée liée aux capitaux propres) est libellé sur la détermination de la question de savoir si l'instrument est indexé aux capitaux propres de l'entité.
- La façon dont un émetteur doit comptabiliser les instruments d'évaluation des options sur actions destinées aux employés en fonction du marché.

Le consensus s'applique à tous les exercices et périodes intermédiaires pour tous les exercices ouverts à compter du 15 décembre 2008. Il doit être appliqué aux instruments en cours à compter de l'ouverture de l'exercice au cours duquel l'EITF 07-05 est adopté à titre d'ajustement avec effet cumulatif du solde d'ouverture des bénéfices non répartis de cet exercice. L'adoption anticipée de cette norme n'est pas autorisée.

La Société est à évaluer les effets possibles, s'il en est, de l'EITF 07-5 sur ses états financiers.

15. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Facilité de crédit renouvelable d'Air Canada

Le 30 octobre 2008, Air Canada et les prêteurs ont conclu un nouvel accord modificateur relativement à la facilité de crédit renouvelable garantie. Selon cet accord, l'engagement a été réduit à 200 \$ et Air Canada a convenu de suspendre l'obligation, pour les prêteurs, de tenir compte de modifications en échange d'une plus grande marge de manœuvre, eu égard à la facilité, susceptible de permettre à Air Canada de trouver d'autres mécanismes de financement. Aucune négociation avec les prêteurs n'est actuellement en cours et rien ne peut garantir que des modifications satisfaisantes pour les deux parties seront conclues, qu'Air Canada pourra prélever des sommes sur la facilité, qu'Air Canada ne décidera pas de résilier la facilité ou qu'une facilité de rechange ou d'autres mécanismes de financement seront établis.

Financement d'Air Canada

Le 28 octobre 2008, Air Canada a conclu et reçu un financement de 92 \$ (75 \$ US), valable jusqu'au 15 décembre 2009 et devant être remboursé d'ici cette date dans l'éventualité où Air Canada aurait reçu d'autres financements de rechange. Le financement porte intérêt au TIOL sur un mois majoré de 5,98 % (actuellement 9,10 %) et est garanti par une sûreté réelle et une hypothèque mobilière d'un montant en capital de 200 \$. Le financement peut être remboursé en tout temps avant l'échéance, en tout ou en partie, sans pénalité.

Entente conclue entre Air Canada et Aveos concernant des conditions de paiement révisées

Le 28 octobre 2008, Air Canada et Aveos ont conclu une entente aux termes de laquelle Air Canada a convenu d'assouplir temporairement les modalités de paiement consenties à Aveos dans le cadre de certaines ententes avec des apparentés. En échange de l'assouplissement des modalités de paiement, certaines lettres de crédit liées à l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires, selon ce qui est indiqué à la note 22 des états financiers annuels consolidés de 2007 de la Société, ont été annulées. L'annulation des lettres de crédit procurera à Air Canada un montant en trésorerie de quelque 40 \$, compensé, pour 22 \$, par l'incidence des conditions de paiement assouplies consenties à Aveos, ce qui se traduit par des rentrées nettes de 18 \$ pour Air Canada.

Les modalités de paiement assouplies consenties à Aveos seront resserrées par étapes sur une période d'un an. La première étape est fixée à environ six mois après la date de l'entente et prévoit la remise correspondante des lettres de crédit à Aveos de façon que, d'ici octobre 2009, les lettres de crédit soient rétablies aux niveaux alors prévus dans l'Entente sur les régimes de retraite et avantages complémentaires conclue par les deux parties.